Parlement européen
2024-2029

Commission des affaires étrangères

2025/2023(INI)

4.3.2025

AMENDEMENTS
325 - 633

Projet de rapport
Nacho Sánchez Amor
(PE767.988v01-00)

Rapports 2023 et 2024 de la Commission sur la Turquie
(2025/2023(INI))

Amendement 325
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011; ***invite la Commission à veiller à la plus grande transparence et à la plus grande justesse dans l'allocation des fonds dans le cadre du successeur de la facilité pour les réfugiés en Turquie, en veillant à ce que les fonds soient principalement versés directement aux réfugiés et aux communautés d'accueil et gérés par des organisations qui garantissent la responsabilité et la transparence; s'oppose fermement à toute instrumentalisation des migrants par le gouvernement turc; souligne la nécessité d'assurer la sauvegarde des droits et des libertés de l'ensemble des réfugiés et des migrants; remarque qu'à la suite de l'instrumentalisation regrettable des réfugiés par la Turquie, Chypre a enregistré une hausse continue des demandes d'asile ces dernières années; rappelle l'obligation de la Turquie de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher la création de nouvelles routes maritimes ou terrestres pour la migration illégale depuis la Turquie vers l'Union; souligne qu'il est important que la Turquie respecte ses engagements envers tous les États membres au titre de la déclaration commune UE-Turquie de 2016 et de l'accord de réadmission conclu entre l'Union et la Turquie vis-à-vis de tous les États membres,***

Or. en

Amendement 326
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011; ***invite la Commission à veiller à la plus grande transparence et à la plus grande justesse dans l'allocation des fonds dans le cadre du successeur de la facilité pour les réfugiés en Turquie, en veillant à ce que les fonds soient versés directement aux réfugiés et aux communautés d'accueil et gérés par des organisations qui garantissent la responsabilité et la transparence; s'oppose fermement à toute instrumentalisation des migrants par le gouvernement turc; regrette qu'à la suite de l'instrumentalisation regrettable des réfugiés par la Turquie, Chypre ait enregistré une hausse continue des demandes d'asile ces dernières années; rappelle l'obligation de la Turquie de prendre toutes les mesures nécessaires pour bloquer les routes existantes de migration irrégulière et empêcher la création de nouvelles routes maritimes ou terrestres pour la migration illégale depuis la Turquie vers l'Union; invite la Turquie à garantir la mise en œuvre intégrale et non discriminatoire de la déclaration UE-Turquie de 2016 et de l'accord de réadmission conclu entre l'Union et la Turquie vis-à-vis de tous les États membres, y compris la République de Chypre;***

Or. en

Amendement 327
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ ***3,4*** millions de réfugiés, dont ***3,1*** millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ ***3,1*** millions de réfugiés, dont ***2,9*** millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011; ***exprime l'espoir prudent que l'évolution de la situation en Syrie permettra progressivement à un nombre croissant de réfugiés de rentrer chez eux; rappelle que les retours ne doivent se faire que sur une base volontaire et dans des conditions sûres et dignes; se félicite du financement d'un milliard d'euros programmé par l'Union pour soutenir les réfugiés et les communautés d'accueil en Turquie depuis la chute du régime Assad; note en outre que ces fonds ont déjà été annoncés en mai 2024 et qu'ils ne constituent donc pas de nouveaux fonds; demande à la Commission de veiller à ce que les projets financés par l'Union, en particulier ceux liés aux centres de rétention et au contrôle aux frontières, respectent toutes les normes applicables en matière de droits de l'homme;***

Or. en

Amendement 328
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la	12. salue à nouveau l'action de la

Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011; ***note que le changement politique de portée historique en Syrie suscite l'espoir d'une résolution de la crise des réfugiés; demande instamment à la Turquie de s'abstenir d'expulser les réfugiés syriens, car les conditions d'un retour sûr, digne et volontaire ne sont peut-être pas encore réunies en raison de l'incertitude concernant les droits de propriété, des risques pour la sécurité dus aux engins non explosés et du processus de transition politique en cours en Syrie;***
	Or. en

Amendement 329
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***se félicite*** en outre que l'Union ***ait*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***relève*** en outre que l'Union ***a*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011; ***note que, selon la Cour des comptes européenne, la facilité en faveur des réfugiés en Turquie, d'un montant de 6 milliards d'euros, aurait pu donner de meilleurs résultats vu les sommes investies et avoir plus d'incidence; fait remarquer que, selon la Cour des comptes européenne, la Commission n'a pas systématiquement évalué si les coûts des projets étaient raisonnables et n'a pas présenté de plan à long terme;***
	Or. en

Amendement 330
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***salue à nouveau l'action de la*** Turquie, ***qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de*** près de 10 milliards d'euros à ***ces efforts*** depuis 2011;	12. ***constate que près de 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens, résident en*** Turquie, ***souvent dans des conditions déplorables, et sont parfois victimes de pogroms organisés par l'État profond turc, et utilisés par la Turquie comme monnaie d'échange et outil de pression sur la Grèce et la République de Chypre; déplore que l'Union ait alloué*** près de 10 milliards d'euros à ***la Turquie sur cette question*** depuis 2011;

Or. en

Amendement 331
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011***, et appelle les autorités turques à mettre en œuvre intégralement et sans discrimination la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016 et l'accord de réadmission UE-Turquie***;

Or. en

Amendement 332
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont ***3,1*** millions de Syriens; se félicite ***en outre*** que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros ***à ces efforts depuis 2011***;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont ***3,2*** millions de Syriens ***sous protection temporaire en 2023 et 2,9 millions en 2024***; se félicite que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros ***pour aider la Turquie à accueillir des réfugiés, mais dénonce le fait que des montants importants du financement de l'Union ont été consacrés au renforcement des capacités turques de contrôle aux frontières et d'endiguement***;

Or. en

Amendement 333
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011; ***enjoint l'Union Européenne et les autorités turques à continuer dans cette voix pour la stabilité de la région et la gestion des flux d'immigration;***

Or. fr

Amendement 334
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011; ***prend acte de la décision de l'Union d'allouer un milliard d'euros supplémentaires en décembre 2024 pour continuer à soutenir les soins de santé, l'éducation et l'intégration des réfugiés en Turquie;***

Or. en

Amendement 335
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011; ***invite l'Union et les autorités turques à poursuivre dans cette voie pour la stabilité de la région et la gestion des flux d'immigration;***

Or. en

Amendement 336
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union ***ait*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre ***de ce fait, en rappelant*** que l'Union ***a*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;

Or. el

Amendement 337
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***se félicite*** en outre que l'Union ***ait*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***prend note*** en outre que l'Union ***a*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;

Or. en

Amendement 338
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***salue à nouveau l'action de*** la Turquie***, qui a accueilli*** environ 3,4 millions de réfugiés, ***dont 3,1 millions de Syriens; se félicite en outre que l'Union***	12. ***considérant que*** la Turquie ***accueille*** environ 3,4 millions de réfugiés, ***principalement de Syrie, d'Iraq et d'Afghanistan; est préoccupé par le fait***

ait contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	***que ces réfugiés sont instrumentalisés dans l'objectif ultime de permettre au gouvernement turc d'obtenir des contreparties de la part de l'Union européenne***;

Or. el

Amendement 339
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***se félicite*** en outre que l'Union ***ait*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***relève*** en outre que l'Union ***a*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;

Or. en

Amendement 340
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***se félicite en outre*** que l'Union ***ait*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***rappelle*** que l'Union ***a*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;

Or. fr

Amendement 341
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***se félicite en outre que*** l'Union ***ait*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts ***depuis 2011***;	12. salue à nouveau l'action de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***rappelle que, depuis 2011,*** l'Union ***a*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts;

Or. fi

Amendement 342
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 12

Proposition de résolution	*Amendement*
12. ***salue à nouveau l'action*** de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***se félicite en outre*** que l'Union ***ait*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;	12. ***est conscient du rôle*** de la Turquie, qui a accueilli environ 3,4 millions de réfugiés, dont 3,1 millions de Syriens; ***insiste sur le fait*** que l'Union ***a*** contribué à hauteur de près de 10 milliards d'euros à ces efforts depuis 2011;

Or. en

Amendement 343
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 12 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Souligne que l'accord de 2016 entre l'UE et la Turquie sur la gestion des flux migratoires a placé l'Union européenne dans une position de dépendance stratégique vis-à-vis d'Ankara; invite la Commission et le Conseil à mettre en

place une nouvelle stratégie de gestion des flux migratoires qui repose sur des solutions européennes indépendantes, notamment le renforcement des capacités de Frontex et des politiques nationales de maîtrise des flux migratoires;

Or. fr

Amendement 344
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. se déclare préoccupé par des rapports crédibles révélant de graves violations des droits de l'homme dans les centres de détention financés par l'Union en Turquie, notamment des détentions arbitraires, des mauvais traitements infligés aux détenus, des expulsions forcées et le refus d'une aide juridictionnelle; demande à la Commission de lancer immédiatement une enquête transparente et indépendante sur un éventuel détournement des fonds de l'Union, en y associant les organisations de la société civile, et de cesser tout financement des installations turques impliquées dans des expulsions forcées en attendant la fin de l'enquête; demande instamment à la Commission de procéder systématiquement à des évaluations ex ante de l'impact sur les droits de l'homme avant la signature de tout programme avec un pays tiers et de respecter ses propres engagements en matière de droits de l'homme dans toutes les politiques migratoires afin de s'assurer que ses contributions financières ne viennent pas aggraver les souffrances humaines;

Or. en

Amendement 345
Cristian Terheş

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle la déclaration du Président Macron selon laquelle, en réponse aux nouveaux défis en matière de sécurité, la sécurité européenne devrait être envisagée dans une perspective continentale plutôt qu'institutionnelle, en soulignant la nécessité d'inclure les pays non membres de l'Union dans le cadre de sécurité[8 bis]; reconnaît le rôle clé de la Turquie en tant que membre de l'OTAN et sa position stratégique au carrefour de l'Europe et du Moyen-Orient, ce qui est essentiel pour relever les nouveaux défis en matière de sécurité, notamment le terrorisme, les cybermenaces et les guerres hybrides; presse la Commission et le Service européen pour l'action extérieure d'étudier activement et de saisir les possibilités d'officialiser et de renforcer la coopération en matière de défense avec la Turquie;
	8 bis
	https://www.economist.com/leaders/2024/05/02/emmanuel-macrons-urgent-message-for-europe

Or. en

Amendement 346
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

12 bis. est préoccupé par la manière dont la Turquie continue de tirer parti du fait qu'elle accueille la plus grande population de réfugiés au monde en essayant notamment d'utiliser les réfugiés contre l'Union et de justifier son intervention autoritaire dans la crise syrienne; réaffirme que le maintien du financement de l'Union en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil en Turquie dépend uniquement du respect strict des normes concernées du droit international par la Turquie, et est d'avis que les lacunes du pacte actuel avec la Turquie sur les réfugiés doivent être immédiatement comblées pour continuer de soutenir le soutien européen à l'avenir, dans un cadre approprié;

Or. en

Amendement 347
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle l'importance de la coopération avec la Turquie pour la gestion efficace et ordonnée des flux migratoires; relève que — selon le rapport de la Commission européenne— la coopération en matière de lutte contre la migration irrégulière fonctionne bien entre la Turquie et l'Union;

Or. es

Amendement 348
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. demande aux autorités turques de mettre en œuvre pleinement et sans discrimination la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016 et l'accord de réadmission UE-Turquie;

Or. en

Amendement 349
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. rappelle qu'aussi bien la Grèce que Chypre sont victimes de l'instrumentalisation des réfugiés par la Turquie;

Or. el

Amendement 350
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. condamne les attaques violentes répétées contre les réfugiés et les migrants, alimentées par un discours et des sentiments xénophobes de la part des personnalités politiques et au sein des communautés d'accueil; invite les autorités turques à respecter et à faire respecter les droits des réfugiés et des migrants, et encourage la collaboration entre les autorités turques, les communautés d'accueil, les communautés de réfugiés et la société civile, afin de

créer un environnement stable et propice à la réalisation de cet objectif;

Or. en

Amendement 351
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. regrette que la Turquie ne cesse d'instrumentaliser les réfugiés contre la République de Chypre et la Grèce, et demande la cessation immédiate de cette pratique déplorable qui prend pour cible les réfugiés et qui, en l'absence de véritables politiques de solidarité de l'Union, décuple la pression administrative et financière exercée sur les deux États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 352
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne que Chypre, qui est victime de l'instrumentalisation des immigrés clandestins par la Turquie, est menacée de modification démographique;

Or. el

Amendement 353
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. invite la Commission et les États membres de l'Union à redoubler d'efforts pour préserver l'espace humanitaire et de protection pour les réfugiés syriens en Turquie et pour défendre le principe de non-refoulement, qui est une pierre angulaire des politiques de l'Union; souligne qu'un engagement significatif des réfugiés dans la conception et la mise en œuvre des politiques de l'Union est essentiel pour renforcer leur incidence; invite la Commission à accroître son soutien aux organisations dirigées par des réfugiés et à intégrer pleinement le principe de «responsabilité à l'égard des populations touchées» dans ses stratégies et exigences de financement;

Or. en

Amendement 354
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. invite l'Union à ne pas continuer à faire preuve de complaisance et à ne pas s'appuyer sur la déclaration UE-Turquie de 2016, qu'il convient de révoquer; prône, au contraire, un changement de sa politique d'immigration, qui doit être fondé sur une réelle solidarité et le respect des principes fondamentaux du droit international en matière d'asile et de migration qui disposent qu'il faut s'abstenir d'appliquer deux poids, deux mesures, surtout au moment où le front anti-immigration

gagne dangereusement du terrain en Europe;

Or. en

Amendement 355
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive ***en Méditerranée orientale*** et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, ***même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales***; regrette que la Turquie ***continue de contester*** la souveraineté et les droits souverains ***d'États*** membres de l'Union;	13. ***réaffirme son vif intérêt pour la stabilité et la sécurité en Méditerranée orientale;*** se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive ***dans la région*** et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, ***tout en notant que le discours et les actions turques ne sont pas toujours en phase avec ce climat; déplore que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union; souligne que, malgré une réduction considérable des violations de l'espace aérien grec par la Turquie, les violations des eaux territoriales grecques ont augmenté par rapport à 2023 et que des navires turcs ont mené des activités systématiques de pêche illicite dans les eaux territoriales grecques, en violation de la législation européenne relative à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; regrette également que, depuis janvier 2024, la Turquie ait émis, sous prétexte d'exercices aéronautiques, une série d'avertissements de navigation généraux appelant à la démilitarisation de 23 îles grecques et mettant en cause leur souveraineté; constate avec préoccupation que la Turquie s'est opposée à l'annonce faite par la Grèce de créer un parc marin dans les eaux territoriales grecques, principalement autour des îles des Cyclades, ainsi qu'à l'établissement et à la mise en œuvre de la planification de***

l'espace maritime, une obligation légale découlant de la directive 2014/89/UE, et déplore qu'en juillet 2024, la Turquie ait tenté d'entraver les activités hydrographiques pour le Great Sea Interconnector, un projet d'intérêt commun de l'Union, une action qui visait à faire appliquer sur le terrain le protocole d'accord illégal de 2019 entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée, texte qui, selon le Conseil européen (décembre 2019) «viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers»; regrette ***vivement*** que la Turquie ***maintienne sa menace formelle de guerre contre la Grèce (casus belli) à 12 milles marins, conformément à l'article 3 de la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM); invite la Turquie à respecter pleinement*** la souveraineté et les droits souverains ***de tous les États*** membres de l'Union***, qui sont inextricablement liés à l'intégrité de l'Union dans son ensemble, conformément au droit européen et au droit international, y compris le droit de la mer, comme l'illustre la CNUDM, ainsi qu'aux principes des relations de bon voisinage; exprime sa vive inquiétude en ce qui concerne l'introduction d'idées révisionnistes, telles que la doctrine de la «Patrie bleue» et le «Serment national», dans les programmes scolaires turcs***;

Or. en

Amendement 356
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de la poursuite de la	13. ***réaffirme son vif intérêt pour la***

désescalade et de la dynamique positive ***en Méditerranée orientale*** et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, ***même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; regrette*** que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;

stabilité et la sécurité en Méditerranée orientale; se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive ***dans la région*** et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, ***tout en notant que le discours et les actions turques ne sont pas toujours en phase avec ce climat; déplore*** que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union; ***souligne que, malgré une réduction considérable des violations de l'espace aérien grec par la Turquie, les violations des eaux territoriales grecques ont augmenté par rapport à 2023 et que des navires turcs ont mené des activités systématiques de pêche illicite dans les eaux territoriales grecques, en violation de la législation européenne relative à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée; regrette également que, depuis janvier 2024, la Turquie ait émis, sous prétexte d'exercices aéronautiques, une série d'avertissements de navigation généraux appelant à la démilitarisation de 23 îles grecques et mettant en cause leur souveraineté; constate avec préoccupation que la Turquie s'est opposée à l'annonce faite par la Grèce de créer un parc marin dans les eaux territoriales grecques, principalement autour des îles des Cyclades, ainsi qu'à l'établissement et à la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime, une obligation légale découlant de la directive 2014/89/UE; déplore qu'en juillet 2024, la Turquie ait tenté d'entraver les activités d'exploration pour le Great Sea Interconnector, un projet d'intérêt commun de l'Union, une action qui visait à faire appliquer sur le terrain le protocole d'accord illégal de 2019 entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée, texte qui, selon le Conseil européen (décembre 2019) «viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers»; regrette vivement que la***

Turquie maintienne également sa menace formelle de guerre contre la Grèce (casus belli) depuis 1995, au cas où cette dernière exercerait son droit légitime d'étendre ses eaux territoriales jusqu'à 12 milles marins, conformément à l'article 3 de la convention des Nations unies sur le droit de la mer;

Or. en

Amendement 357
Costas Mavrides, Andreas Schieder

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***se félicite*** de la ***poursuite*** de la désescalade ***et de la dynamique positive*** en Méditerranée orientale et ***du climat positif récent de reprise du dialogue entre*** la Turquie ***et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser*** sur les ***relations bilatérales; regrette que*** la Turquie ***continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres*** de l'Union;	13. ***prend acte*** de la ***récente reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, mais reste pleinement conscient que toute dynamique positive peut être facilement inversée à tout moment du fait des actions déstabilisatrices constantes*** de la ***Turquie dans la région au cours des dernières années et alors que les problèmes sous-jacents ne sont toujours pas résolus; regrette qu'en dépit d'une*** désescalade ***partielle en Méditerranée orientale et dans la mer Égée, la Turquie continue de mener des actions illégales unilatérales et de tenir des discours agressifs ainsi que de contester sans fondement la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union, notamment en exprimant sa détermination à poursuivre ses activités illégales*** en Méditerranée orientale et ***à imposer la doctrine dite de la «Patrie bleue»; invite*** la Turquie ***à respecter la souveraineté de tous les États membres de l'Union sur leurs eaux territoriales et leur espace aérien, ainsi que tous leurs droits souverains, y compris par exemple le droit d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément au droit de l'Union et au droit international, y compris la convention des Nations unies***

sur le droit de la mer (CNUDM), qui fait partie des acquis de l'Union; souligne que tous les accords de délimitation doivent respecter pleinement le droit international de la mer comme l'illustre la CNUDM et ne pas empiéter sur les ***droits des États voisins en ce qui concerne leurs zones maritimes; invite une nouvelle fois*** la Turquie ***à faire preuve d'un véritable engagement collectif pour établir, de bonne foi et conformément au droit international et au principe de relations de bon voisinage, la délimitation des zones économiques exclusives et du plateau continental, tant en mer Égée que dans l'est de la Méditerranée, et à s'abstenir de toute action unilatérale illégale ou de toute menace;réaffirme la volonté de l'Union de faire usage de l'ensemble des instruments et options à sa disposition, notamment ceux visés à l'article 29 du traité sur l'Union européenne et à l'article 215 du traité sur le fonctionnement*** de l'Union ***européenne, pour défendre ses intérêts et ceux de ses États membres, ainsi que pour préserver la stabilité régionale***;

Or. en

Amendement 358
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***se félicite de la poursuite de*** la désescalade et ***de*** la dynamique positive ***en*** Méditerranée orientale ***et du climat positif récent de*** reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce***, même si*** les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de	13. ***regrette que les efforts déployés pour poursuivre*** la désescalade et la dynamique positive ***dans la région de la*** Méditerranée orientale ***ne se soient pas traduits par une*** reprise ***constructive*** du dialogue entre la Turquie et la Grèce***; regrette que*** les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits

l'Union;	souverains d'États membres de l'Union***, tels que la Grèce et la République de Chypre; exprime sa vive inquiétude en ce qui concerne l'introduction d'une propagande révisionniste, telle que la doctrine de la «Patrie bleue» et le «Serment national», dans les programmes scolaires turcs; regrette la reprise des violations turques de l'espace aérien grec; exprime sa préoccupation en ce qui concerne l'augmentation de la présence militaire et de l'équipement offensif sur le littoral faisant face aux îles grecques; déplore que les violations turques des eaux territoriales grecques aient augmenté par rapport à 2023, accompagnées d'une série d'avertissements de navigation généraux (NAVTEX) appelant à la démilitarisation de 23 îles grecques et mettant en cause leur souveraineté; note les activités de pêche illégales systématiques menées par des navires turcs dans les eaux territoriales grecques, en violation de la législation européenne relative à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée***;
	Or. en

Amendement 359
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***se félicite*** de la ***poursuite*** de la ***désescalade et*** de la ***dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre*** la Turquie ***et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains***	13. ***exprime sa profonde inquiétude face au comportement illégal et agressif que la Turquie adopte depuis longtemps en Méditerranée orientale et en mer Égée à l'encontre*** de la ***République de Chypre et*** de la ***Grèce, à sa rhétorique belliqueuse et au risque d'escalade militaire à l'encontre des États membres de l'Union*** de la ***part d'un pays qui est toujours considéré comme un candidat à***

d'États membres de l'Union;	***l'adhésion à l'Union; condamne fermement les violations de longue date par la Turquie de l'espace aérien national grec et chypriote, y compris les vols au-dessus des zones peuplées et des eaux territoriales, qui non seulement constituent une violation grave et continue du droit international, mais ont créé un risque de conflit armé; condamne fermement les activités illégales de*** la Turquie ***dans les eaux grecques et chypriotes, qui constituent une violation de la souveraineté, des droits souverains d'États membres de l'Union et du droit international; fait part de son entière solidarité avec la Grèce et la République de Chypre; se préoccupe vivement des activités de pêche illicite de la Turquie dans les eaux territoriales grecques de la mer Égée et des activités de pêche non réglementée et illicite de la flotte de pêche turque dans les eaux territoriales grecques et chypriotes ainsi que dans les eaux internationales de la mer Égée et de la Méditerranée orientale; prie instamment la Turquie de respecter strictement le droit international et le droit de la mer, de s'engager dans le règlement pacifique des différends et de s'abstenir de toute action ou menace unilatérale et illégale***;
	Or. en

Amendement 360
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite ***de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et*** du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les	13. se félicite du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits

relations bilatérales; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;

souverains d'États membres de l'Union; ***regrette que la Turquie n'ait pas encore pris de mesures concrètes pour normaliser ses relations avec l'ensemble des États dans la région de la Méditerranée orientale ni cessé d'intervenir illégalement dans les crises régionales; invite, à cet égard, la Turquie à s'abstenir de toute forme de provocation ou de menace contre la souveraineté et les droits souverains de l'ensemble des États membres de l'Union tels qu'ils sont protégés par le droit international de la mer, la CNUDM et l'acquis de l'Union européenne, y compris le droit légitime de la République de Chypre de conclure des accords bilatéraux concernant sa zone économique exclusive (ZEE) et d'explorer et exploiter les ressources naturelles à l'intérieur de sa ZEE délimitée légalement;***

Or. en

Amendement 361
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite ***de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et*** du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; ***regrette que*** la Turquie ***continue de contester*** la souveraineté ***et les*** droits souverains ***d'États membres*** de l'Union;	13. se félicite du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; ***prend acte de la désescalade en Méditerranée orientale, une tendance qu'il faut maintenir, notamment en s'abstenant de toute action unilatérale et de tout discours agressif créant des tensions; demande à*** la Turquie ***de respecter*** la souveraineté ***de tous les États membres de l'Union sur leurs eaux territoriales et leur espace aérien ainsi que leurs*** droits souverains***, y compris, notamment, le droit d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles,***

conformément au droit de l'Union ***et au droit international***;

Or. en

Amendement 362
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;	13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; ***estime à nouveau que le protocole d'accord entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers;*** regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 363
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions	13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions

non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;	non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; ***condamne fermement le fait que la Turquie continue d'occuper illégalement 36,2 % du territoire souverain de la République de Chypre, où sont présents des milliers de soldats trucs lourdement armés,*** regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;

Or. el

Amendement 364
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;	13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union; ***Constate malgré tout qu'Erdogan multiplie les actes de provocation à l'égard de la Grèce, en témoigne la récente conversion de l'église orthodoxe de Chora en mosquée;***

Or. fr

Amendement 365
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*

13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;	13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union; ***constate néanmoins que M. Erdogan multiplie les actes de provocation à l'égard de la Grèce, comme en témoigne la récente transformation de l'église orthodoxe de Chora en mosquée;***

Or. en

Amendement 366
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. ***se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive*** en Méditerranée orientale ***et*** du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, ***même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales;*** regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;	13. ***est vivement préoccupé par la persistance des provocations turques*** en Méditerranée orientale***, en dépit*** du climat ***soi-disant*** positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, ***et*** regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;

Or. el

Amendement 367
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*

13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; ***regrette*** que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;	13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; ***condamne fermement le fait*** que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;

Or. fi

Amendement 368
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; ***regrette*** que la Turquie continue de ***contester*** la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;	13. se félicite de la poursuite de la désescalade et de la dynamique positive en Méditerranée orientale et du climat positif récent de reprise du dialogue entre la Turquie et la Grèce, même si les questions non résolues continuent de peser sur les relations bilatérales; ***condamne le fait*** que la Turquie continue de ***violer*** la souveraineté et les droits souverains d'États membres de l'Union;

Or. sv

Amendement 369
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. condamne fermement les violations de longue date des espaces aériens nationaux grec et chypriote par la Turquie, y compris les vols au-dessus de

zones habitées et d'eaux territoriales, une attitude qui, en plus de constituer une grave violation continue du droit international, a aussi entraîné un risque de recours à la force armée; condamne fermement les actions illégales de la Turquie dans les eaux grecques et chypriotes, qui violent la CNUDM en entravant les travaux des entreprises françaises et italiennes d'extraction de gaz naturel dans la zone économique exclusive de Chypre, ce qui a des effets sur l'autonomie énergétique de l'Europe et de millions de citoyens européens; fait part de son entière solidarité avec la Grèce et la République de Chypre; demande instamment à la Turquie de respecter pleinement le droit international et le droit de la mer et de s'abstenir de toute action ou menace unilatérale et illégale;

Or. el

Amendement 370
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. dénonce avec la plus grande fermeté toutes les opérations d'influence dans plusieurs Etats membres opérées par le parti AKP du président Recep Tayip Erdogan et souvent concentrées au niveau municipal, à travers le financement de mosquées, d'institutions religieuses, de centres de langues, de la Confédération islamique Millî Görüş, ou encore de festivals présentés comme culturels, comme la tournée Festiculture;

Or. fr

Amendement 371
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. invite la Turquie à respecter pleinement la souveraineté et les droits souverains de tous les États membres de l'Union, qui sont inextricablement liés à l'intégrité de l'Union dans son ensemble, conformément au droit européen et au droit international, y compris le droit de la mer, comme l'illustre la CNUDM, ainsi qu'aux principes des relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 372
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. déplore que la Turquie se soit opposée à l'annonce faite par la Grèce de créer un parc marin dans les eaux territoriales grecques, principalement autour des îles des Cyclades, ainsi qu'à l'établissement et à la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime, conformément à la CNUDM, qui est une obligation légale découlant de la directive 2014/89/UE;

Or. en

Amendement 373
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution

Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. condamne fermement la poursuite des activités illégales de la Turquie dans la zone économique exclusive de la République de Chypre et invite Ankara à respecter pleinement les droits souverains de Chypre, conformément au droit international;

Or. el

Amendement 374
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. demande à tous les États membres, compte tenu de la nature militaire de la politique étrangère turque, de cesser toute exportation d'armes vers la Turquie;

Or. en

Amendement 375
Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. condamne les actions provocatrices et les menaces de la Turquie, qui a violé la zone économique exclusive grecque en juillet 2024, lorsqu'elle a tenté d'entraver les activités hydrographiques pour le Great Sea Interconnector, un projet d'intérêt commun de l'Union, ce qui a retardé les travaux nécessaires pendant des mois;

regrette que ces actions provocatrices se soient répétées en septembre 2024 et en février 2025; note que la Turquie fonde ses actions provocatrices, qui contestent la zone économique exclusive et les droits territoriaux de la Grèce, sur le protocole d'accord illégal de 2019 entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée; rappelle que le Conseil européen (décembre 2019) a jugé que ce texte «viole les droits souverains d'États tiers, est contraire au droit de la mer et ne saurait avoir de conséquences juridiques pour les États tiers»; déplore que la Turquie maintienne également sa menace formelle de guerre contre la Grèce (casus belli) depuis 1995, au cas où cette dernière exercerait son droit légitime d'étendre ses eaux territoriales jusqu'à 12 milles marins, conformément à l'article 3 de la convention des Nations unies sur le droit de la mer, ce qui est contraire aux critères 4 et 5 de la position commune 2008/944/PESC du Conseil;

Or. en

Amendement 376
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. réaffirme que la signature du protocole d'accord entre la Turquie et la Libye sur la délimitation des juridictions maritimes en mer Méditerranée est contraire au droit international de la mer et au droit de l'Union;

Or. en

Amendement 377

Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. souligne que les troupes turques doivent se retirer immédiatement de Chypre et que Varosha doit être rendue à ses habitants légitimes, conformément aux résolutions des Nations unies;

Or. el

Amendement 378
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. exprime sa vive inquiétude en ce qui concerne l'introduction d'idées révisionnistes, telles que la doctrine de la «Patrie bleue» et le «Serment national», dans les programmes scolaires turcs;

Or. en

Amendement 379
Yannis Maniatis, Costas Mavrides, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. rappelle à ce propos que le respect de la souveraineté et des droits souverains de tous les États membres de l'Union, qui sont inextricablement liés à l'intégrité de l'Union dans son ensemble, conformément au droit européen et au droit international, y compris le droit de la

mer, comme l'illustre la CNUDM, ainsi qu'aux principes des relations de bon voisinage fait partie intégrante du processus d'adhésion et est une condition préalable à toute relation entre l'Union et la Turquie; réaffirme la volonté de l'Union de faire usage de l'ensemble des instruments et options à sa disposition, notamment ceux visés à l'article 29 du traité sur l'Union européenne et à l'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, pour défendre ses intérêts et ceux de ses États membres, ainsi que pour préserver la stabilité régionale;

Or. en

Amendement 380
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. est préoccupé par l'échec de la Turquie à coopérer de manière constructive aux négociations visant à parvenir à un règlement global et viable de la question chypriote, fondé sur une fédération bizonale et bicommunautaire, comme le prévoient les résolutions correspondantes des Nations unies;

Or. el

Amendement 381
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule	14. ***regrette que le problème chypriote***

solution durable à la question chypriote est un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;

demeure non résolu et réitère son appel à la Turquie pour qu'elle adhère et contribue à un règlement global conformément aux résolutions y afférentes du Conseil de sécurité des Nations unies; appelle à une reprise du dialogue et à une volonté politique sérieuses de la part de la Turquie et de ses dirigeants chypriotes turcs subordonnés, en vue de négociations pacifiques sous l'égide des Nations unies, afin de faire progresser réellement les pourparlers sur le règlement de la question chypriote; se félicite de la reprise des pourparlers informels sous les auspices du Secrétaire général des Nations unies et encourage la Turquie et ses dirigeants chypriotes turcs subordonnés à profiter de cet élan pour faire progresser les mesures de confiance; demande d'urgence que les négociations sur la réunification de Chypre reprennent dès que possible sous les auspices du Secrétaire général des Nations unies; réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur la question et au droit international, et dans le respect de l'acquis et des principes fondateurs de l'Union; demande à la Turquie de renoncer à la proposition inacceptable d'une solution à deux États à Chypre et de revenir à la base convenue pour une solution et au cadre des Nations unies; condamne fermement tous les efforts déployés par la Turquie pour améliorer le statut de l'entité sécessionniste illégale dans la partie occupée de Chypre, y compris dans le cadre de l'Organisation des États turcophones, et appelle tous les États à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de***

Chypre et à ne pas reconnaître, faciliter ou soutenir de quelque manière que ce soit la reconnaissance internationale de l'entité sécessionniste susmentionnée, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies; accueille favorablement et soutient les propositions du Président de la République de Chypre qui visent à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de règlement et demande que l'Union s'engage plus activement à soutenir toutes les étapes du processus mené par les Nations unies, avec tous les moyens appropriés dont elle dispose; demande instamment au Conseil européen de nommer un envoyé de l'Union chargé de soutenir les futurs pourparlers de paix dans le cadre des Nations unies; demande en outre à la Turquie de retirer ses troupes de Chypre et de s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'entériner sur le terrain la division permanente de l'île et de s'abstenir de toute action qui compromettrait l'équilibre démographique de l'île par une politique d'implantation illégale; condamne le fait que la Turquie continue de violer les résolutions 550 (1984) et 789 (1992) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui invitent la Turquie à transférer la zone de Varosha à ses habitants légitimes sous l'administration temporaire des Nations unies, en rouvrant partiellement Varosha et en soutenant l'ouverture de la ville de Varosha au public; estime que ces actions illégales sapent la confiance mutuelle et, partant, la perspective d'une reprise des pourparlers liés à la recherche d'une solution globale au problème chypriote, et invite la Turquie à revenir sur ces actions et à éviter toute autre action unilatérale et illégale susceptible d'accroître les tensions sur l'île;

Or. en

Amendement 382
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est ***un*** règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	14. ***appelle à une reprise du dialogue et à une volonté politique sérieuses de la part de toutes les parties, en vue de négociations pacifiques sous l'égide des Nations unies, afin de faire progresser réellement les pourparlers sur le règlement de la question chypriote; se félicite de la reprise des pourparlers informels sous les auspices du Secrétaire général des Nations unies et encourage toutes les parties à profiter de cette dynamique pour faire avancer les mesures de confiance, y compris l'ouverture de nouveaux points de passage, qui peuvent permettre la reprise des négociations là où elles se sont arrêtées à Crans-Montana en 2017;*** réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est ***celle d'un*** règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et au droit international et dans le respect de l'acquis et des principes fondateurs de l'Union; demande à la Turquie de renoncer à la proposition inacceptable d'une solution à deux États à Chypre et de revenir à la base convenue pour une solution et au cadre des Nations unies; demande en outre à la Turquie de retirer ses troupes de Chypre et de s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'entériner sur le terrain la division permanente de l'île et de toute action qui compromettrait l'équilibre démographique***;

Or. en

Amendement 383
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est ***un*** règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est ***celle d'un*** règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, dont la résolution 2771 du 31 janvier 2025, et au droit international et dans le respect de l'acquis et des principes fondateurs de l'Union; demande à la Turquie de renoncer à sa proposition inacceptable de solution à deux États ainsi que d'autoriser et d'encourager le dirigeant chypriote turc à revenir à la table des négociations des Nations unies; condamne fermement toute action visant à faciliter ou à aider de quelque manière que ce soit la reconnaissance internationale de l'entité sécessionniste illégale à Chypre, et souligne que de telles actions nuisent gravement aux efforts visant à créer un environnement propice à la reprise des pourparlers de paix sous l'égide des Nations unies; demande à la Turquie de revenir sur ses actions contraires aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sur Varosha, de se retirer de Strovilia et de faciliter la pleine mise en œuvre de l'accord de Pyla***;

Or. en

Amendement 384
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est ***un*** règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est ***celle d'un*** règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre ***convenu*** des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et au droit international et dans le respect de l'acquis et des principes fondateurs de l'Union; invite la Turquie à abandonner cette proposition inacceptable de solution fondée sur la coexistence de deux États; condamne fermement toute action visant à faciliter ou à aider de quelque manière que ce soit la reconnaissance internationale de l'entité sécessionniste illégale à Chypre, et souligne que de telles actions nuisent gravement aux efforts visant à créer un environnement propice à la reprise des pourparlers de paix sous l'égide des Nations unies***;

Or. en

Amendement 385
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule	14. ***regrette que le problème chypriote***

solution durable à la question chypriote est un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	***persiste et*** réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique; ***comme le prévoient les résolutions correspondantes du Conseil de sécurité des Nations unies, conformément au droit international et dans le respect des principes sur lesquels l'Union est fondée;***

Or. el

Amendement 386
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est ***un*** règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est ***celle d'un*** règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, dont la résolution 2771 du 31 janvier 2025, et au droit international et dans le respect de l'acquis et des principes fondateurs de l'Union***;

Or. en

Amendement 387

Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique; ***tout en veillant en outre au plein respect des droits humains et politiques de tous les Chypriotes ainsi qu'à la conformité avec les principes fondamentaux et l'acquis de l'Union;***

Or. en

Amendement 388
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***;	14. ***condamne l'occupation illégale du nord de Chypre par la Turquie; prie instamment la Turquie de restituer à Chypre les territoires qu'elle occupe; demande une nouvelle fois qu'aucun progrès ne soit réalisé dans les négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne tant que la Turquie n'aura pas restitué à Chypre les territoires qu'elle occupe***;

Or. fi

Amendement 389
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;	14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique ***ainsi que du retrait des plus de 30 000 soldats turcs, comme l'a demandé à maintes reprises le Conseil de sécurité des Nations unies***;

Or. en

Amendement 390
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est ***un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité*** politique;	14. réaffirme avec force que la seule solution durable à la question chypriote est ***le retour à la situation géographique et*** politique ***avant 1974, date à laquelle la Turquie a envahi un Etat membre de l'Union européenne pour y occuper 38% de l'île***;

Or. fr

Amendement 391

Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule solution ***durable*** à la question chypriote est un ***règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***;	14. réaffirme avec force que la seule solution ***à long terme*** à la question chypriote est un ***retour à la situation géographique et politique d'avant 1974, lorsque la Turquie a envahi un État membre de l'Union et occupé 38 % de l'île***;

Or. en

Amendement 392
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule solution durable ***à la question*** chypriote est un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, ***sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***;	14. réaffirme avec force que la seule solution durable ***au problème*** chypriote est un règlement ***démocratique,*** équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre ***de la charte*** des Nations unies, ***fondé sur les principes et les valeurs européens, qui ne divisera pas l'île en zones ou en sections religieuses, ethniques, géographiques ou linguistiques cloisonnées***;

Or. el

Amendement 393
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. réaffirme avec force que la seule solution ***durable*** à la question chypriote est un règlement ***équitable***, global et ***viable***, y compris ***de*** ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base ***d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***;	14. réaffirme avec force que la seule solution ***viable*** à la question chypriote est un règlement ***juste***, global et ***durable***, y compris ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base ***du retrait immédiat des forces d'occupation turques de l'État membre de l'Union, de sorte que l'acquis de l'Union puisse être pleinement mis en œuvre sur l'ensemble du territoire de la République de Chypre***;

Or. en

Amendement 394
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. ***réaffirme avec force*** que la ***seule solution durable à la question chypriote est un règlement équitable, global et viable, y compris de ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une*** souveraineté ***unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique***;	14. ***souligne*** que la ***Turquie occupe illégalement la partie nord de Chypre depuis le 20 juillet 1974 et ne répondra pas aux critiques du Parlement européen sur ses affaires intérieures tant que l'Union européenne ne prendra pas de mesures fortes pour la contraindre à respecter la*** souveraineté ***de l'un de ses États membres***;

Or. fr

Amendement 395
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

14 bis. déplore que le gouvernement turc ait abandonné la base convenue d'une solution et le cadre des Nations unies et invite la Turquie à abandonner la proposition de solution inacceptable fondée sur l'existence de deux États; condamne fermement toute action visant à faciliter ou à appuyer de quelque manière que ce soit la reconnaissance internationale de l'entité sécessionniste illégale à Chypre et souligne que de telles actions nuisent gravement aux efforts visant à créer un environnement propice à la reprise des pourparlers de paix sous l'égide des Nations unies; soutient toutes les propositions constructives qui visent à sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de règlement et demande à l'Union de s'engager plus activement à cet égard; condamne le fait que la Turquie continue de violer les résolutions 550 (1984) et 789 (1992) du Conseil de sécurité des Nations unies, qui invitent la Turquie à transférer la zone de Varosha à ses habitants légitimes sous l'administration temporaire des Nations unies, en soutenant l'ouverture de la ville de Varosha au public; estime que cette violation sape la confiance mutuelle et, partant, la perspective d'une reprise des pourparlers directs pour une solution globale au problème chypriote; exhorte vivement la Turquie, une fois de plus, à revenir sur ses actions illégales et unilatérales concernant Varosha; demande en outre à la Turquie de retirer ses troupes de Chypre et de s'abstenir de toute action unilatérale susceptible d'entériner sur le terrain la division permanente de l'île et de toute action qui compromettrait l'équilibre démographique; demande instamment la reprise des négociations de réunification de Chypre sous l'égide du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies dès que possible et là où elles avaient été laissées à Crans-Montana en 2017;

Or. el

Amendement 396
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. demande que soient respectés le statut de la zone tampon et le mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre; prie instamment la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs de cesser et d'abandonner toutes les activités unilatérales de ce type et d'éviter toute nouvelle action ou provocation; demande à nouveau de travailler avec Chypre, la Turquie, le Royaume-Uni et les Nations unies pour mettre en œuvre des mesures concrètes de démilitarisation de la zone tampon de Chypre et pour améliorer la sécurité sur l'île, tant de la communauté chypriote grecque que de la communauté chypriote turque; invite une nouvelle fois la Turquie à donner à la communauté chypriote turque l'espace nécessaire pour agir conformément à son rôle de communauté légitime de l'île, qui est un droit consacré par la constitution de la République de Chypre; exhorte à nouveau la Commission à intensifier ses efforts pour nouer le dialogue avec la communauté chypriote turque en rappelant que sa place est dans l'Union; appelle toutes les parties concernées à démontrer un plus grand courage dans le rapprochement des communautés; insiste sur la nécessité de mettre en œuvre le corpus juridique de l'Union sur l'ensemble de l'île, dès la résolution complète du problème chypriote;

Or. en

Amendement 397
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. condamne la Turquie pour avoir continué d'ignorer outrageusement les appels sans ambiguïté de la communauté internationale, y compris de l'Union, à revenir sur ses activités illégales à Varosha et à s'abstenir de mener de nouvelles actions unilatérales engendrant de graves tensions sur l'île; exprime sa profonde inquiétude face à l'«ouverture» en cours de Varosha par la Turquie, qui altère la situation sur le terrain, sape la confiance mutuelle et compromet la perspective d'une reprise des pourparlers directs liés à la recherche d'une solution globale au problème chypriote; exhorte vivement la Turquie, une fois de plus, à revenir sur ses actions illégales et unilatérales à Varosha, et réaffirme que celles-ci violent les rapprochements et les accords passés, ainsi que toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier les résolutions 550 (1984) et 789 (1992), qui invitent la Turquie à transférer la zone de Varosha à ses habitants légitimes sous l'administration temporaire des Nations unies; met en garde contre les changements affectant le statu quo à Varosha en contravention des résolutions du Conseil de sécurité;

Or. en

Amendement 398
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. se joint à l'appel lancé à la Turquie pour qu'elle œuvre en faveur d'une approche constructive, et non assertive ou agressive, dans son voisinage, y compris dans le Caucase du Sud; regrette que la Turquie continue de contester la souveraineté et les droits souverains d'un État membre de l'Union; rappelle que le processus d'adhésion de la Turquie est subordonné au plein respect des critères de Copenhague et à la normalisation de ses relations avec tous les États membres de l'Union, notamment la République de Chypre; demande que soient respectés le statut de la zone tampon et le mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre; prie instamment la Turquie et les dirigeants chypriotes turcs de cesser et d'abandonner toutes les activités unilatérales de ce type et de s'abstenir de toute nouvelle action; demande que des négociations pacifiques soient engagées sous l'égide des Nations unies et que de réels progrès soient réalisés dans les pourparlers de règlement de la question chypriote;

Or. en

Amendement 399
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. demande à la Turquie de respecter le statut de la zone tampon et le mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre; exhorte la Turquie à cesser et à abandonner toutes les actions unilatérales et les violations à l'intérieur et à proximité de la zone tampon et à s'abstenir de toute nouvelle

action ou provocation de ce type; réitère son appel à la Turquie pour qu'elle mette en œuvre des mesures concrètes de démilitarisation le long de la ligne de cessez-le-feu des forces turques et au-delà à Chypre, afin de réduire les tensions et de favoriser la création d'un environnement propice à la reprise des négociations menées sous l'égide des Nations unies; invite une nouvelle fois la Turquie à donner à la communauté chypriote turque l'espace nécessaire pour agir conformément à son rôle de communauté légitime de l'île, qui est un droit consacré par la constitution de la République de Chypre;

Or. en

Amendement 400
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. note avec inquiétude l'annonce préalable faite récemment par le ministre turc des transports de la conclusion éventuelle d'un accord entre la Turquie et la Syrie pour l'établissement d'une zone économique exclusive; réaffirme que tout accord concernant les frontières maritimes en Méditerranée orientale doit respecter les droits souverains de la République de Chypre conformément au droit international et aux principes des relations de bon voisinage, et que toute tentative visant à remettre en cause, à compromettre ou à violer la souveraineté, l'intégrité territoriale et les droits souverains de Chypre constitue une violation du droit de l'Union et du droit international, y compris de la CNUDM, et va à l'encontre des engagements pris par la Turquie dans le cadre de son processus

d'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 401
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. demande à la Turquie de respecter le statut de la zone tampon et le mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre; exhorte la Turquie à cesser et à abandonner toutes les actions unilatérales et les violations à l'intérieur et à proximité de la zone tampon et à s'abstenir de toute nouvelle action ou provocation de ce type; réitère son appel à la Turquie pour qu'elle mette en œuvre des mesures concrètes de démilitarisation le long de la ligne de cessez-le-feu des forces turques et au-delà à Chypre, afin de réduire les tensions et de favoriser la création d'un environnement propice à la reprise des négociations menées sous l'égide des Nations unies;

Or. en

Amendement 402
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. est d'avis que le statu quo n'est pas viable et entraîne la remise en question de la démocratie et la violation des libertés fondamentales; estime que la politique

d'ingénierie démographique et d'implantations illégales menée par la Turquie reste un obstacle important à une solution juste, compromet la représentation démocratique des Chypriotes turcs dans les pourparlers menés sous l'égide des Nations unies, alimente les industries illégales par l'usurpation de propriétés chypriotes grecques et provoque la destruction de l'environnement, tout en conduisant à de nouvelles violations des droits humains fondamentaux;

Or. en

Amendement 403
Massimiliano Salini, Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. invite la Turquie, pays membre de l'OTAN, à agir de concert avec les intérêts stratégiques de l'Alliance atlantique dans tous les concepts stratégiques, y compris le voisinage méridional; invite à cet égard la Turquie à se conformer à la résolution 1970/2011 du Conseil de sécurité des Nations unies du 26 février 2011 sur la fourniture, la vente ou le transfert directs ou indirects à la Libye;

Or. en

Amendement 404
Emmanouil Fragkos, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

14 bis. réaffirme avec force que la seule solution viable à la question kurde est un règlement juste, global et durable, y compris ses aspects extérieurs, dans le cadre des Nations unies, sur la base d'une fédération bicommunautaire et bizonale dotée d'une personnalité juridique internationale unique, d'une souveraineté unique, d'une citoyenneté unique et de l'égalité politique;

Or. en

Amendement 405
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. confirme son soutien à l'intégrité territoriale de la République de Chypre et demande à la République de Turquie de retirer les troupes turques du territoire de l'île, dans le respect du protocole nº 10 du traité d'adhésion de la République de Chypre à l'Union européenne;

Or. el

Amendement 406
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. demande à la Turquie de renoncer à sa proposition inacceptable de solution à deux États ainsi que d'autoriser et d'encourager le dirigeant chypriote turc à revenir à la table des négociations des Nations unies;

Or. en

Amendement 407
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. renouvelle sa demande à la Turquie afin qu'elle se conforme à la déclaration de l'Union du 21 septembre 2005 et qu'elle s'acquitte de son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'association CE-Turquie vis-à-vis de tous les États membres, y compris la République de Chypre; regrette que la Turquie n'ait toujours pas progressé sur la voie de la normalisation de ses relations avec la République de Chypre; réaffirme que la reconnaissance de tous les États membres est une composante nécessaire du processus d'adhésion, de l'union douanière et de tout accord entre l'Union et la Turquie, et demande que des progrès soient accomplis sans plus attendre; souligne que l'engagement constructif de la Turquie dans l'ensemble de ses relations avec l'Union, y compris en ce qui concerne la reprise et l'avancement des pourparlers sur le règlement de la question chypriote dans le cadre convenu par les Nations unies, reste indispensable pour faire progresser les différents domaines de coopération avec la Turquie; souligne que la coopération reste essentielle dans des domaines tels que la justice et les affaires intérieures avec tous les États membres de l'Union, y compris la République de Chypre; déplore le refus persistant de la Turquie de respecter la législation de l'Union dans le domaine de l'aviation et d'établir une ligne de communication entre les centres de contrôle du trafic aérien en Turquie et en

République de Chypre, car l'absence de cette dernière présente de véritables risques et dangers pour la sécurité, comme l'ont souligné l'Agence européenne de la sécurité aérienne et la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne; estime qu'il pourrait s'agir d'un domaine dans lequel la Turquie pourrait démontrer son engagement en faveur des mesures de confiance et invite la Turquie à collaborer en mettant pleinement en œuvre la législation de l'Union dans le domaine de l'aviation;

Or. en

Amendement 408
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. renouvelle sa demande à la Turquie afin qu'elle s'acquitte de son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres, y compris la République de Chypre; regrette que la Turquie n'ait toujours pas progressé sur la voie d'une normalisation de ses relations avec la République de Chypre; souligne que la coopération reste essentielle dans des domaines tels que la justice et les affaires intérieures ainsi que le droit aérien et les communications aériennes avec tous les États membres de l'Union, y compris la République de Chypre; souligne que l'engagement constructif de la Turquie dans l'ensemble de ses relations avec l'Union, y compris en ce qui concerne la reprise et l'avancement des pourparlers sur le règlement de la question chypriote dans le cadre convenu par les Nations unies, sera

essentiel pour faire progresser les différents domaines de coopération avec la Turquie; appelle toutes les parties concernées à démontrer un plus grand courage dans le rapprochement des communautés; insiste sur la nécessité de mettre en œuvre le corpus juridique de l'Union sur l'ensemble de l'île, dès la résolution complète du problème chypriote; demande à l'Union de s'engager plus activement à soutenir toutes les étapes du processus mené sous l'égide des Nations unies, en utilisant tous les moyens appropriés à sa disposition; réitère son appel à la Commission pour qu'elle continue à s'engager auprès de la communauté chypriote turque en faveur de la mise en œuvre du règlement «ligne verte» et du règlement portant création d'un instrument de soutien financier afin de faciliter la réunification de Chypre, rappelant que la place des Chypriotes turcs est dans l'Union;

Or. en

Amendement 409
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. reconnaît le rôle crucial de la Turquie en tant qu'allié clé au sein de l'OTAN et partenaire essentiel pour relever les défis régionaux en matière de sécurité, notamment la stabilité de la région de la mer Noire, la gestion des migrations, la lutte contre le terrorisme et la sécurité énergétique; souligne qu'il importe de maintenir un dialogue constructif et d'approfondir la coopération dans des domaines d'intérêt stratégique mutuel;

Or. en

Amendement 410
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. condamne fermement toute action visant à faciliter ou à aider de quelque manière que ce soit la reconnaissance internationale de l'entité sécessionniste illégale à Chypre, et souligne que de telles actions nuisent gravement aux efforts visant à créer un environnement propice à la reprise des pourparlers de paix sous l'égide des Nations unies;

Or. en

Amendement 411
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. demande, en tenant compte du travail considérable fourni par le Comité des personnes disparues, une amélioration de l'accès aux zones militaires par l'armée turque et l'accès aux archives et informations militaires concernant le déplacement des dépouilles des anciens lieux de sépulture vers les nouveaux lieux;

Or. en

Amendement 412
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution

Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. dénonce l'absence d'initiatives visant à empêcher l'agression turque contre la République de Chypre, la Grèce, la Syrie, l'Iraq et l'Arménie, ainsi que les actes de génocide en cours perpétrés par la Turquie contre 18 millions de Kurdes en Turquie, en Syrie et en Iraq;

Or. en

Amendement 413
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. demande une nouvelle fois à la Turquie de s'acquitter de son obligation de mettre en œuvre intégralement et de façon non discriminatoire le protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres, y compris la République de Chypre;

Or. el

Amendement 414
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 14 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 ter. dénonce la persistance de l'occupation illégale de 37 % du territoire de la République de Chypre, résultat de la violation flagrante du droit international qu'a constituée l'invasion turque de 1974;

Amendement 415
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. invite la Turquie à dûment honorer les obligations qui lui incombent en vertu des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, comme l'exige la convention, et notamment la 4e affaire interétatique, Chypre c. Turquie (2001); demande de nouveau à la Turquie, en ce qui concerne le groupe des personnes disparues, de fournir toutes les informations nécessaires provenant de ses archives militaires, ainsi qu'un accès sans restriction aux témoins sur les lieux de sépulture dans les zones sous son contrôle militaire; salue le travail important du Comité des personnes disparues bicommunautaire; demeure profondément préoccupé par les restrictions et les obstacles en matière d'éducation et de religion auxquels sont confrontés les Chypriotes grecs vivant dans des zones enclavées; invite la Turquie à renforcer sa coopération avec le Conseil de l'Europe et ses organismes et institutions compétents, à tenir compte de leurs recommandations clés, à mettre pleinement en œuvre la convention européenne des droits de l'homme, en respectant la liberté de religion, la liberté d'opinion et d'expression, le droit d'accéder au patrimoine culturel et d'en jouir, et à mettre un terme à la destruction délibérée de celui-ci; condamne les tentatives répétées de la Turquie d'intimider et de réduire au silence les journalistes chypriotes turcs et les citoyens progressistes de la communauté chypriote turque, violant ainsi leur droit à la liberté d'opinion et d'expression;

rappelle les arrêts en la matière de la Cour européenne des droits de l'homme et demande au gouvernement turc de cesser immédiatement de porter atteinte aux droits de l'homme des citoyens chypriotes et de cesser de leur retirer la jouissance et l'exercice de leurs droits de propriété, de leurs droits en matière de religion et de leurs autres droits fondamentaux découlant de l'ordre constitutionnel de la République de Chypre et de l'acquis communautaire ainsi que des valeurs et principes fondamentaux de l'Union;

Or. en

Amendement 416
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. invite la Turquie à dûment honorer les obligations qui lui incombent en vertu des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, comme l'exige la convention, et notamment la 4e affaire interétatique, Chypre c. Turquie (2001); demande de nouveau à la Turquie, en ce qui concerne le groupe des personnes disparues, de fournir toutes les informations nécessaires provenant de ses archives militaires, ainsi qu'un accès sans restriction aux témoins sur les lieux de sépulture dans les zones sous son contrôle militaire; salue le travail important du Comité des personnes disparues bicommunautaire; demeure préoccupé par les restrictions en matière d'éducation auxquelles sont confrontés les Chypriotes grecs vivant dans des zones enclavées; invite la Turquie à renforcer sa coopération avec le Conseil de l'Europe et ses organismes et institutions compétents, à tenir compte de leurs recommandations clés, à mettre pleinement en œuvre la

convention européenne des droits de l'homme, en respectant la liberté de religion, la liberté d'opinion et d'expression, le droit d'accéder au patrimoine culturel et d'en jouir, et à mettre un terme à la destruction délibérée de celui-ci; condamne les tentatives répétées de la Turquie d'intimider et de réduire au silence les journalistes chypriotes turcs et les citoyens progressistes de la communauté chypriote turque, violant ainsi leur droit à la liberté d'opinion et d'expression;

Or. en

Amendement 417
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. se félicite de la reprise des pourparlers informels sur la solution au problème chypriote et encourage la reprise des négociations sous les auspices du Secrétaire général des Nations unies là où elles se sont arrêtées à Crans-Montana en 2017, y compris les convergences convenues et le cadre du Secrétaire général des Nations unies; renouvelle sa demande à la Turquie afin qu'elle s'acquitte de son obligation de mise en œuvre intégrale et non discriminatoire du protocole additionnel à l'accord d'Ankara à l'égard de tous les États membres, y compris la République de Chypre;

Or. en

Amendement 418
Geadis Geadi

Proposition de résolution

Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. réaffirme que la Grèce et Chypre constituent des frontières extérieures de l'Europe et qu'aucun État membre de l'Union n'acceptera le non-respect du droit international et/ou de l'acquis européen;

Or. el

Amendement 419
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. demande à la Turquie de revenir sur ses actions en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies sur Varosha, de se retirer de Strovilia et de faciliter la pleine mise en œuvre de l'accord de Pyla;

Or. en

Amendement 420
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. rappelle que la Turquie est également à l'origine d'activités de manipulation et d'ingérence menées depuis l'étranger au sein de l'Union, et que son gouvernement envisage de mettre en place une loi sur les acteurs étrangers inspirée de la Russie;

Or. en

Amendement 421
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quater. demeure préoccupé par les restrictions en matière d'éducation auxquelles sont confrontés les Chypriotes grecs vivant dans des zones enclavées;

Or. el

Amendement 422
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. invite la Turquie à mettre un terme à sa politique agressive de vente et d'exploitation des propriétés chypriotes grecques dans les zones occupées, une politique conçue pour créer des effets irréversibles sur le terrain, au mépris total de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme sur cette question; regrette profondément l'implication active de citoyens européens dans cette chaîne économique illégale et frauduleuse mise en place par la Turquie et ses autorités subordonnées; est, en outre, extrêmement préoccupé par le fait que cette politique est inextricablement liée au contournement des sanctions et au blanchiment d'argent, comme l'ont rapporté les médias; souligne que toute tolérance à l'égard d'individus ou de sociétés facilitant, par quelque moyen que ce soit, la vente ou l'exploitation de

propriétés chypriotes grecques sur le territoire national de Chypre constitue une violation directe du droit international public et du droit de l'Union; demande à la Commission et aux États membres de soutenir activement les efforts déployés par la République de Chypre pour mettre fin à cette violation flagrante des droits de l'homme et pour traduire en justice ceux qui s'arrogent les biens des citoyens chypriotes;

Or. en

Amendement 423
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. regrette que la Turquie n'ait toujours pas progressé sur la voie d'une normalisation de ses relations avec la République de Chypre; souligne que la coopération reste indispensable dans des domaines tels que la justice et les affaires intérieures ainsi que le droit aérien et les communications aériennes avec tous les États membres de l'Union, y compris la République de Chypre; regrette que la Turquie persiste à refuser de respecter le droit aérien et qu'elle refuse d'autoriser les navires battant pavillon d'un État membre à avoir accès aux détroits du Bosphore et des Dardanelles; estime qu'il s'agit d'un domaine dans lequel la Turquie pourrait démontrer son engagement en faveur des mesures de confiance;

Or. el

Amendement 424
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. condamne les tentatives répétées de la Turquie d'intimider et de persécuter les journalistes, les syndicalistes, les défenseurs des droits de l'homme chypriotes turcs et les citoyens progressistes de la communauté chypriote turque, ce qui porte atteinte à leur droit à la liberté d'opinion et d'expression;

Or. en

Amendement 425
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 14 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 quinquies. demande à la Turquie de mettre un terme à ses actions illégales sur la ligne de cessez-le-feu dans les zones de Denia et de Pyla, qui constituent des territoires souverains de la République de Chypre;

Or. el

Amendement 426
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 14 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 sexies. exhorte à nouveau la Commission à intensifier ses efforts pour nouer le dialogue avec la communauté chypriote turque afin de permettre la

réunification de Chypre et en rappelant que sa place est dans l'Union; appelle toutes les parties concernées à démontrer un plus grand courage dans le rapprochement des communautés; insiste sur la nécessité de mettre en œuvre le corpus juridique de l'Union sur l'ensemble de l'île, dès la résolution complète du problème chypriote;

Or. en

Amendement 427
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 14 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 sexies. demande à la Turquie d'arrêter immédiatement son avancée sur la ville bouclée de Famagouste et les actions unilatérales illégales qu'elle a entreprises, sans aucun respect pour les résolutions de l'ONU;

Or. el

Amendement 428
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 14 septies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 septies. souligne que le Parlement européen n'acceptera pas les efforts déployés par la Turquie en vue de légitimer les crimes qu'elle a commis à l'encontre de Chypre, soit par la création de deux États, soit par toute autre proposition visant à légitimer la séparation de Chypre en fonction des races;

Amendement 429
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité ***d'une*** transition politique ***inclusive*** et pacifique, ***dirigée et assumée*** par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération ***étroite*** entre l'Union et la Turquie à cette fin;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité ***d'un processus de*** transition politique ***inclusif*** et pacifique, ***dirigé et assumé*** par les Syriens ***conformément à la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui inclut et protège les minorités; exprime son ferme soutien aux efforts de l'envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et appelle toutes les parties prenantes à dialoguer de manière constructive pour assurer une transition ordonnée et pacifique vers un gouvernement syrien responsable et représentatif***; exprime le souhait d'une coopération ***constructive*** entre l'Union et la Turquie à cette fin***, compte tenu du rôle de cette dernière dans l'ensemble de la région; rappelle que la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être rétablies et respectées; est extrêmement préoccupé par le fait que la Turquie occupe illégalement des zones dans le nord de la Syrie et de l'Iraq, où elle mène des frappes aériennes régulières; réaffirme que les populations civiles ne devraient jamais être victimes des forces armées; demande que soient menées les enquêtes nécessaires en cas de pertes civiles et que cesse la répression à l'encontre des journalistes travaillant dans la région; enjoint à la Turquie de garantir le retour en toute sécurité de l'ensemble des réfugiés syriens dans leurs foyers partout en Syrie, y compris au nord du pays, et de s'abstenir de toute action militaire entraînant le déplacement de la***

population autochtone; condamne le fait que le groupe terroriste Hayat Tahrir al-Cham et l'Armée nationale syrienne contrôlée par la Turquie ont lancé une nouvelle offensive (expulsions forcées, persécutions religieuses et ethniques, et massacres imminents) contre divers groupes religieux et ethniques minoritaires, notamment les chrétiens, les Kurdes, les Arméniens, les Assyriens, les Yazidis et d'autres; invite les autorités turques à faire preuve de retenue dans le plein respect des normes internationales et du droit international, y compris le droit international de la mer tel qu'il figure dans la CNUDM; invite la Turquie à respecter les accords qui pourraient découler du processus de transition politique en ce qui concerne les Kurdes syriens;

Or. en

Amendement 430
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin***, étant donné que cette dernière doit jouer un rôle essentiel dans la stabilité de la région; rappelle que la souveraineté de la Syrie doit être rétablie; relève que la Turquie, invoquant des questions de sécurité, occupe illégalement des zones dans le nord de la Syrie et de l'Iraq, où elle mène des frappes aériennes régulières; réaffirme que les populations civiles ne devraient jamais être victimes d'actions militaires***

menées en légitime défense; demande que soient menées les enquêtes nécessaires en cas de pertes civiles et que cesse la répression à l'encontre des journalistes travaillant dans la région; appelle les autorités turques à faire preuve de modération dans le plein respect des normes internationales et le droit international; invite la Turquie à respecter les accords qui pourraient découler de la transition politique en ce qui concerne les Kurdes syriens et de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires internes syriennes;

Or. en

Amendement 431
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin; ***condamne les incursions illégales des forces turques en Syrie et l'occupation de certaines parties du territoire syrien par la Turquie, et demande à cette dernière de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie; dénonce les attaques menées par la coalition entre la Turquie et l'Armée nationale syrienne contre des civils et des infrastructures civiles dans la région de Manbij et de Kobané, dans le nord de la Syrie, et demande instamment à la Turquie de mettre un terme à ces attaques et de respecter pleinement le droit humanitaire international; invite instamment la Turquie à jouer un rôle***

constructif dans les négociations entre les parties syriennes vers une résolution pacifique et l'unité du pays;

Or. en

Amendement 432
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens***; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et*** la Turquie ***à cette fin***;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens***, et exempte de pressions ou d'ingérence extérieures; réaffirme que la souveraineté de la Syrie doit être rétablie et que son intégrité territoriale doit être pleinement respectée par tous les acteurs internationaux et les États de la région, y compris*** la Turquie***; continue de penser que les populations civiles ne devraient jamais être victimes d'une agression militaire et souligne que les justifications de légitime défense de la Turquie sont totalement infondées; appelle les autorités turques à faire cesser les violations de toutes sortes et à respecter pleinement les normes internationales et le droit international***;

Or. en

Amendement 433
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir	15. exprime son soutien à un avenir

libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et ***à*** la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime ***le souhait d'une*** coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;	libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et ***souligne*** la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime ***son engagement envers une*** coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin***, notamment en abordant la question kurde grâce au dialogue; reconnaît l'importance de la reconstruction de l'économie syrienne comme pilier de la stabilité et de la prospérité à long terme de la région; salue les contributions de la Turquie aux premiers efforts de redressement en Syrie, notamment en soutenant la restauration des systèmes énergétiques et des infrastructures du pays après la chute du régime Assad***;
	Or. en

Amendement 434
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité ***d'une*** transition politique ***inclusive*** et pacifique, ***dirigée et assumée*** par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération ***étroite*** entre l'Union et la Turquie à cette fin;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité ***d'un processus de*** transition politique ***inclusif*** et pacifique, ***dirigé et assumé*** par les Syriens ***conformément à la résolution 2254 du Conseil de sécurité des Nations unies, qui inclut et protège les minorités; exprime son ferme soutien aux efforts de l'envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie et appelle toutes les parties prenantes à dialoguer de manière constructive pour assurer une transition ordonnée et pacifique vers un gouvernement syrien responsable et représentatif***; exprime le souhait d'une coopération ***constructive*** entre l'Union et la Turquie à cette fin;
	Or. en

Amendement 435
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin; ***estime que la position géographique et militaire de la Turquie lui confère un rôle prédominant dans la région; presse les autorités turques d'encourager le maintien du pluralisme religieux et politique au Moyen-Orient, en particulier en ce qui concerne les Kurdes, les chrétiens et les alévis;***

Or. en

Amendement 436
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique ***inclusive et*** pacifique***,*** dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique pacifique dirigée et assumée par les Syriens ***qui garantisse la sécurité et les droits des minorités chrétiennes***; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin; ***rappelle que des liens anciens et étroits existent entre le pouvoir turc et le groupe islamiste Hayat Tahrir al-Cham jadis lié à Daech et à Qaïda et dont est issu Abou Mohammed***

al-Joulani, l'actuel président par interim syrien;

Or. fr

Amendement 437
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie ***à cette fin***;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; ***souligne qu'il importe de contrecarrer l'influence de l'Iran, de la Russie et de leurs alliés non étatiques terroristes en Syrie et de refuser à n'importe lequel de ces acteurs de participer à la construction de l'avenir de la Syrie; invite la Turquie à utiliser pour ce faire tous les moyens de pression dont elle dispose en Syrie;*** exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie ***en Syrie***;

Or. en

Amendement 438
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin; ***estime que la***

position géographique et militaire de la Turquie lui donne un rôle prépondérant dans la région; enjoint les autorités turques à favoriser le maintien du pluralisme religieux et politique au Proche-Orient notamment les kurdes, les chrétiens et les alaouites;

Or. fr

Amendement 439
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à ***cette fin***;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; ***fait également observer les investissements massifs nécessaires pour reconstruire entièrement l'économie syrienne et note l'intérêt de la Turquie à participer activement à ce processus;*** exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à ***ces fins***;

Or. en

Amendement 440
Massimiliano Salini, Loucas Fourlas

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; ***condamne à cet***

d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;	***égard les attaques menées ces dernières semaines par les milices soutenues par la Turquie contre les forces kurdes syriennes dans le nord de la Syrie, qui ont profité de l'effondrement du régime Assad;*** exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;

Or. en

Amendement 441
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin; ***souligne la nécessité d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie en matière d'aide humanitaire, de lutte contre le terrorisme et de promotion d'une solution politique durable en Syrie;***

Or. en

Amendement 442
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime ***le***	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime ***son désir***

souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie ***à cette fin***;	***de voir l'Union prendre des initiatives pour arrêter les troupes turques en Syrie et pour contrer l'influence dangereuse de*** la Turquie ***et des Frères musulmans dans le pays***;

Or. en

Amendement 443
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin; ***souligne l'importance cruciale de la protection et de l'intégration des minorités religieuses, y compris les chrétiens en Syrie;***

Or. en

Amendement 444
Yannis Maniatis, Costas Mavrides, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;	15. ***condamne fermement le soutien de la Turquie aux attaques contre les Forces démocratiques de Syrie;*** exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la

Turquie à cette fin;

Or. en

Amendement 445
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. ***exprime son soutien à un*** avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et ***à la nécessité*** d'une transition politique ***inclusive*** et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; ***exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;***	15. ***se rallie à la vision d'un*** avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et d'une transition politique ***réussie*** et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens;

Or. en

Amendement 446
Evin Incir, Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;	15. exprime son soutien à un avenir libre, sûr et stable pour la Syrie et ses citoyens et à la nécessité ***d'un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire et*** d'une transition politique inclusive et pacifique, dirigée et assumée par les Syriens; exprime le souhait d'une coopération étroite entre l'Union et la Turquie à cette fin;

Or. en

Amendement 447
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. regrette que les positions et la politique de la Turquie à l'égard de la Libye soient restées largement inchangées; note avec inquiétude qu'en octobre 2022, la Turquie a signé un nouveau protocole d'accord sur les produits hydrocarbonés avec le gouvernement d'entente nationale libyen, ce qui pourrait avoir de graves conséquences pour la stabilité régionale dans la mesure où cela entraînerait une mise en œuvre directe ou indirecte des deux protocoles d'accord illégaux de 2019 portant sur une coopération militaire et une délimitation de zones maritimes; condamne une nouvelle fois la signature de protocoles d'accord, étroitement liés, entre la Turquie et la Libye concernant une coopération globale en matière de sécurité et en matière militaire et une délimitation des zones maritimes, car ces protocoles constituent des violations flagrantes du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et des droits souverains des États membres de l'Union; appelle la Turquie à coopérer avec l'opération militaire de l'Union en Méditerranée pour renforcer l'embargo sur les armes en Libye et lutter contre le trafic et la traite des êtres humains;

Or. en

Amendement 448
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. soutient la normalisation des

relations entre l'Arménie et la Turquie dans l'intérêt de la réconciliation, de la stabilité et de la sécurité régionales ainsi que du développement socio-économique, et salue les progrès réalisés jusqu'à présent; demande instamment à la Turquie de mettre rapidement en œuvre les accords conclus par les représentants spéciaux des gouvernements turc et arménien, tels que l'ouverture de l'espace aérien et de la frontière entre les deux pays aux ressortissants de pays tiers, puis aux titulaires de passeports diplomatiques; espère que cela stimulera la normalisation des relations dans la région du Caucase du Sud; encourage la Turquie à exercer son influence sur l'Azerbaïdjan en faveur d'une conclusion rapide des négociations de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan;

Or. en

Amendement 449
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. réitère l'appel lancé dans sa résolution du 15 avril 2015 et encourage une fois de plus la Turquie à reconnaître le génocide arménien, de façon à ouvrir la voie à une véritable réconciliation entre les peuples turc et arménien; invite la Turquie, à cet égard, à s'abstenir de toute propagande et de tout discours haineux anti-arméniens et à respecter pleinement ses obligations en matière de protection du patrimoine culturel arménien ou autre; prévient la Turquie qu'elle doit s'abstenir d'attiser le comportement belliqueux de Bakou et de prendre part à toute velléité d'aventurisme militaire du régime d'Aliyev contre l'Arménie; encourage vivement la Turquie à

normaliser ses relations avec l'Arménie et à faire pression sur l'Azerbaïdjan pour qu'il fasse de même;

Or. en

Amendement 450
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. déplore que la Turquie ait fourni de nombreuses armes à l'Azerbaïdjan dans le cadre de la guerre du Haut-Karabagh et qu'elle ait été la première nation à soutenir l'Azerbaïdjan dans sa conquête des territoires alors sous contrôle arménien; rappelle que Recep Tayyip Erdogan et Ilham Aliyev ont signé le 15 juin 2021 une déclaration commune à Chouchi ville de l'Artsakh qui venait d'être conquise par les forces armées azerbaïdjanaises; prie le gouvernement turc, en tant que partie prenante des négociations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, de tout mettre en oeuvre afin d'assurer le retour chez eux des réfugiés arméniens qui ont fui l'Artsakh, en toute sécurité, rapidement et librement;

Or. fr

Amendement 451
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. soutient la normalisation des relations entre l'Arménie et la Turquie dans l'intérêt de la réconciliation, de la

stabilité et de la sécurité régionales et du développement socio-économique; encourage une nouvelle fois la Turquie à reconnaître le génocide arménien afin d'ouvrir la voie à une véritable réconciliation entre les peuples turc et arménien ainsi qu'à respecter pleinement ses obligations en matière de protection du patrimoine culturel arménien;

Or. el

Amendement 452
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. demande à la Turquie de protéger la minorité kurde en Syrie et de reconnaître le rôle central des Forces démocratiques de Syrie dans la lutte contre l'EIIL/Daech au cours des dernières années; souligne que les attaques turques contre les Forces démocratiques de Syrie pourraient entraîner la résurgence de l'EIIL/Daech, qui ne constitue pas seulement une menace pour la stabilité de la région, mais aussi pour celle du monde;

Or. en

Amendement 453
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. exige que la Turquie respecte l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Syrie et cesse immédiatement toutes ses

attaques et incursions sur le territoire syrien; se dit vivement préoccupé par le fait que les attaques menées ou soutenues par la Turquie dans le nord-est de la Syrie non seulement font des victimes civiles et augmentent le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays, mais menacent également l'efficacité et la continuité de la lutte contre l'EIIL/Daech;

Or. en

Amendement 454
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne l'importance que revêt, pour la Turquie, l'Union et ses États membres, le maintien d'une collaboration étroite dans la lutte contre le terrorisme; demande à l'Union de continuer à soutenir la Turquie afin d'améliorer l'échange d'informations et les enquêtes transfrontières sur les combattants terroristes étrangers et les individus soupçonnés de terrorisme;

Or. es

Amendement 455
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. soutient les efforts pour parvenir à normaliser les relations entre la Turquie et l'Arménie; réaffirme que la reconnaissance du génocide arménien

comme véritable geste de réconciliation peut renforcer ces efforts; invite la Turquie à respecter pleinement ses obligations en matière de protection du patrimoine culturel arménien;

Or. en

Amendement 456
Lucia Yar, Hilde Vautmans, Dan Barna, Nathalie Loiseau, Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. regrette que les opérations militaires menées par la Turquie dans le nord de la Syrie soient contraires au droit international et portent atteinte à la souveraineté de la Syrie; note que la présence actuelle de la Turquie risque de déstabiliser davantage la région, d'exacerber les tensions et de saper les efforts pour parvenir à une résolution politique durable en Syrie;

Or. en

Amendement 457
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. renouvelle son soutien à la normalisation des relations entre la Turquie et l'Arménie dans l'intérêt de la réconciliation et des relations de bon voisinage, de la stabilité et de la sécurité régionales ainsi que du développement socio-économique, et salue les progrès réalisés jusqu'à présent;

Or. en

Amendement 458
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. Condamne le rôle de la Turquie dans la guerre d'annexion que mène l'Azerbaïdjan à l'encontre de l'Arménie, tout particulièrement dans le Haut-Karabagh;

Or. fr

Amendement 459
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. condamne fermement le rôle de la Turquie dans la guerre d'annexion que l'Azerbaïdjan mène contre l'Arménie, en particulier dans le Haut-Karabakh;

Or. en

Amendement 460
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. regrette que les positions et la politique de la Turquie à l'égard de la Libye soient restées largement inchangées; note avec inquiétude qu'en

octobre 2022, la Turquie a signé un nouveau protocole d'accord sur les produits hydrocarbonés avec le gouvernement d'entente nationale libyen, ce qui pourrait avoir de graves conséquences pour la stabilité régionale dans la mesure où cela entraînerait une mise en œuvre directe ou indirecte des deux protocoles d'accord illégaux de 2019 portant sur une coopération militaire et une délimitation de zones maritimes; condamne une nouvelle fois la signature de protocoles d'accord, étroitement liés, entre la Turquie et la Libye concernant une coopération globale en matière de sécurité et en matière militaire et une délimitation des zones maritimes, car ces protocoles constituent des violations flagrantes du droit international, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et des droits souverains des États membres de l'Union; appelle la Turquie à coopérer avec l'opération militaire de l'Union en Méditerranée pour renforcer l'embargo sur les armes en Libye et lutter contre le trafic et la traite des êtres humains;

Or. en

Amendement 461
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. encourage la Turquie à s'engager à nouveau dans le processus de normalisation des relations avec l'Arménie entamé en 2021, à s'employer à la réouverture de la frontière commune, à prendre appui sur ses réussites et à mettre en œuvre les accords en suspens; souligne les effets positifs de ces mesures pour l'ensemble de la région du Caucase du Sud en ce qui concerne la sécurité et le

développement socio-économique, ainsi que l'intérêt de l'Union à soutenir ce processus;

Or. en

Amendement 462
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. encourage la Turquie à jouer un rôle constructif dans la promotion de la stabilité régionale en œuvrant pour la conclusion rapide du processus de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan; salue les efforts remarquables déployés par l'Arménie pour normaliser ses relations avec la Turquie; appelle la Turquie à agir de manière réciproque vis-à-vis de l'Arménie et à ne pas faire dépendre le processus de normalisation arméno-turc des politiques agressives et maximalistes du régime d'Aliyev;

Or. en

Amendement 463
Miriam Lexmann

Proposition de résolution
Paragraphe 15 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 ter. invite la Turquie à s'engager de bonne foi dans le processus; espère que cela stimulera la normalisation des relations dans la région du Caucase du Sud; indique que la reconnaissance par la Turquie du génocide arménien permettrait d'ouvrir la voie à une véritable réconciliation entre les peuples

turc et arménien;

Or. en

Amendement 464
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 15 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 quater. exhorte une fois de plus la Turquie à reconsidérer son déni persistant, erroné et contre-productif du génocide des Arméniens perpétré en 1915 par l'Empire ottoman, ainsi que sa répression active de tout discours reconnaissant cette réalité historique, qui est qualifié d'antipatriotique;

Or. en

Amendement 465
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;	***supprimé***

Or. en

Amendement 466
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;	16. relève que la ***position de la Turquie sur la relation à la*** guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie; ***regrette que la politique de la Turquie soit de plus en plus décalée par rapport aux principales demandes de l'Ukraine concernant la formule de la paix, la liberté de navigation et la sécurité alimentaire ainsi que l'énergie, et que les positions de la Turquie constituent un soutien implicite aux positions de la Russie, au mépris des principes fondamentaux de la charte des Nations unies; souligne qu'il est essentiel que la Turquie prenne des mesures concrètes pour mettre fin au contournement des sanctions de l'Union contre la Russie à travers son territoire et qu'elle coopère activement avec l'Union pour prévenir et détecter ce contournement, y compris pour les biens à double usage, ainsi que les faux transits et la réexportation de biens vers la Russie grâce à des intermédiaires de pays tiers;***

Or. en

Amendement 467
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;	16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie; ***relève également que l'Office européen de lutte antifraude a entamé une enquête sur un risque de contournement permettant à des pays comme la Turquie de modifier l'origine du pétrole russe soumis à des sanctions afin de l'exporter à destination de l'Union; se félicite toutefois de mesures positives telles que le blocage par la Turquie des exportations vers la Russie de certains biens à double usage, ainsi que de produits originaires des États-Unis et du Royaume-Uni qui sont utiles à l'action militaire russe;***

Or. en

Amendement 468
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la	16. relève que la ***position de la Turquie sur la relation à la*** guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir

Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;	simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie; ***regrette que la politique de la Turquie soit de plus en plus décalée par rapport aux principales demandes de l'Ukraine concernant la formule de la paix, la liberté de navigation et la sécurité alimentaire ainsi que l'énergie, et que les positions de la Turquie constituent un soutien implicite aux positions de la Russie, au mépris des principes fondamentaux de la charte des Nations unies;***

Or. en

Amendement 469
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;	16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie; ***demande instamment à la Turquie de chercher à réduire sa dépendance énergétique à l'égard de la Russie; se félicite néanmoins du soutien continu de la Turquie à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de l'Ukraine, y compris son vote en faveur des résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies condamnant l'agression russe contre***

l'Ukraine;

Or. en

Amendement 470
Yannis Maniatis, Costas Mavrides, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie***, et*** que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;	16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie***; rappelle que la Turquie est le seul État membre de l'OTAN à ne pas avoir imposé de sanctions à la Russie; note avec inquiétude*** que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui ***participe aux efforts de la Russie pour contourner les sanctions qui lui ont été imposées, et*** fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;

Or. en

Amendement 471
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la	16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la

Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;	Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie; ***salue le récent blocage des exportations de biens à double usage en provenance des États-Unis, que la Russie pourrait utiliser militairement dans sa guerre d'agression contre l'Ukraine;***

Or. en

Amendement 472
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;	16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie; ***prend acte du vote favorable de la Turquie sur les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies condamnant l'agression russe contre l'Ukraine;***

Or. es

Amendement 473
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;	16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie ***et prouve que la Turquie a simplement remplacé l'Ukraine comme plateforme de transit pour le commerce entre l'Union et la Russie***;

Or. en

Amendement 474
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève que la ***guerre d'agression menée par la Russie contre*** l'Ukraine ***continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente*** de maintenir ***simultanément des liens avec l'ouest et*** la Russie, et ***que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait*** de la Turquie ***le deuxième partenaire commercial de la Russie***;	16. relève que la ***coopération de la Turquie avec*** l'Ukraine ***en matière de défense d'un côté, et son refus d'adhérer aux sanctions américaines et européennes contre la Russie de l'autre, lui ont permis*** de maintenir ***de bonnes relations tant avec l'Ukraine qu'avec*** la Russie, et ***d'assumer un rôle diplomatique, économique, sécuritaire et humanitaire tout au long du conflit; respecte le positionnement politique*** de la Turquie ***et salue son rôle de médiateur***;

Or. en

Amendement 475
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie, et que les*** échanges commerciaux ***entre la Turquie et*** la Russie ***ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie*** le deuxième partenaire commercial de la Russie;	16. ***condamne l'indifférence de la Turquie à l'égard de la guerre en Ukraine; souligne que la Turquie a continué de coopérer étroitement avec la Russie en dépit de la guerre en Ukraine et qu'elle a même accru ses*** échanges commerciaux ***avec*** la Russie***; relève que la Turquie est actuellement*** le deuxième partenaire commercial de la Russie;

Or. fi

Amendement 476
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. ***relève*** que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ***continue d'avoir des répercussions sur*** les relations entre l'Union et la Turquie***, étant donné que la Turquie tente*** de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et ***la Russie,*** et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;	16. ***souligne*** que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine ***sera déterminante pour*** les relations entre l'Union et la Turquie ***et qu'il est inacceptable*** de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et ***le Kremlin*** et que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ont fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;

Or. sv

Amendement 477
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie***, et*** que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ***ont*** fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;	16. relève que la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine continue d'avoir des répercussions sur les relations entre l'Union et la Turquie, étant donné que la Turquie tente de maintenir simultanément des liens avec l'ouest et la Russie***; regrette*** que les échanges commerciaux entre la Turquie et la Russie ***aient*** fortement augmenté depuis le début de la guerre en Ukraine, ce qui fait de la Turquie le deuxième partenaire commercial de la Russie;

Or. en

Amendement 478
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 16 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	S'alerte du double jeu diplomatique de la Turquie entre l'OTAN et la Russie, qui se traduit par une augmentation des échanges commerciaux entre ces deux pays malgré les sanctions européennes contre Moscou; rappelle que la position ambivalente d'Ankara nuit à la crédibilité et à la cohésion de l'Alliance atlantique et appelle à une réévaluation du rôle stratégique de la Turquie dans la coopération sécuritaire avec l'Union européenne, en faisant immédiatement preuve d'une plus grande vigilance dans le cadre de notre coopération sécuritaire actuelle ; et de ne pas l'inclure dans un futur pilier européen de l'OTAN ou l'architecture de sécurité européenne;

Or. fr

Amendement 479
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. demande une nouvelle fois au gouvernement turc de mettre un terme à ses projets concernant le fonctionnement de la centrale nucléaire d'Akkuyu, qui sera située dans une région à forte activité sismique, comme le rappellent les récents événements dévastateurs, ce qui représente donc un risque important non seulement pour la Turquie, mais aussi pour l'ensemble du bassin méditerranéen; demande par conséquent au gouvernement turc de ratifier la convention d'Espoo, laquelle engage les parties à s'informer et à se consulter mutuellement sur les projets majeurs à l'étude susceptibles d'avoir une incidence environnementale importante par-delà les frontières; demande à cette fin au gouvernement turc d'associer – ou, à défaut, de consulter – les gouvernements des pays voisins en ce qui concerne l'évolution du projet de centrale à Akkuyu;

Or. en

Amendement 480
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. se déclare à nouveau préoccupé par l'étroite coopération de la Turquie avec la Russie en matière de

développement de grandes centrales nucléaires, notamment la centrale nucléaire d'Akkuyu, qui est construite, détenue et exploitée par la société nationale russe de l'énergie atomique Rosatom; constate qu'un certain nombre d'accidents et d'explosions d'incendie se sont déjà produits au cours de la construction de l'usine; met en garde contre le fait que les conséquences d'une défaillance des systèmes de sécurité ou d'un tremblement de terre présentent un risque élevé et inévitablement des conséquences catastrophiques pour la région; demande au gouvernement turc d'arrêter la construction de la centrale nucléaire à Akkuyu;

Or. en

Amendement 481
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. prie à nouveau le gouvernement turc de mettre un terme à son projet de centrale nucléaire d'Akkuyu, qui est située dans une région sujette à de graves tremblements de terre, ce qui constitue une menace majeure non seulement pour la Turquie, mais aussi pour la région méditerranéenne, et lui demande d'associer les gouvernements des pays voisins à tout développement ultérieur du projet d'Akkuyu;

Or. en

Amendement 482
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. note l'ambition stratégique de la Turquie de devenir une «plaquetournante régionale du gaz» en développant à la fois les importations et lesexportations, et ses négociations actives avec les producteurs et lesconsommateurs afin de conclure des accords d'approvisionnement en énergie;condamne toutefois fermement les discussions en cours entre la Turquie et laRussie en vue de la création d'une plateforme gazière à Istanbul, qui devraitentrer en service en 2025;

Or. en

Amendement 483
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. demande à la Turquie de s'abstenir d'attiser le comportement belliqueux de Bakou et de prendre part à toute velléité d'aventurisme militaire du régime d'Aliyev contre l'Arménie; encourage vivement la Turquie à normaliser ses relations avec l'Arménie et à faire pression sur l'Azerbaïdjan pour qu'il fasse de même;

Or. en

Amendement 484
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. prend acte des tentatives diplomatiques de la Turquie pour servir de médiateur entre la Russie et l'Ukraine, notamment en ce qui concerne l'initiative céréalière de la mer Noire, tout en soulignant la nécessité d'un alignement total sur les positions de l'Union pour ce qui est de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et du respect du droit international;

Or. en

Amendement 485
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. regrette une nouvelle fois que la Turquie ait renforcé ses liens avec la Russie dans le domaine de l'énergie, en particulier dans le secteur de l'énergie nucléaire avec la centrale nucléaire d'Akkuyu, qui sera construite, exploitée et détenue par Rosatom, la société d'État russe de l'énergie atomique;

Or. en

Amendement 486
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	16 bis. condamne le soutien de la Turquie à l'organisation terroriste Hamas, qui figure sur la liste de l'Union des organisations terroristes, ainsi que

	l'absence de condamnation, par la Turquie, de l'attentat terroriste du 7 octobre, le pire pogrom depuis l'Holocauste;

Or. sv

Amendement 487
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	***supprimé***

Or. en

Amendement 488
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer	17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; ***souligne l'incompatibilité***

étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;

entre la candidature de la Turquie aux BRICS+ et la PESC de l'Union; préconise de s'engager de manière constructive dans un dialogue politique plus structuré et plus fréquent sur la politique étrangère et de sécurité afin d'essayer de collaborer sur des intérêts convergents tout en s'efforçant de réduire les divergences; presse la Turquie ***de s'aligner sur les sanctions de l'Union contre la Russie, y compris sur les mesures anticontournement, et*** de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;

Or. en

Amendement 489
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	17. ***se félicite de la participation de la Turquie à diverses missions et opérations de gestion de crise (politique de sécurité et de défense commune);*** déplore ***néanmoins*** la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions; ***exprime l'espoir prudent que l'engagement informel observé récemment, tel que la participation en 2024 du ministre turc des affaires étrangères à la réunion informelle des ministres des affaires étrangères de l'Union, puisse donner une impulsion permettant de meilleures***

relations;

Or. en

Amendement 490
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions; ***déplore, à cet égard, le rôle globalement déstabilisateur de la Turquie dans de nombreuses régions qui préoccupent l'Union et ses voisins (comme en Méditerranée orientale, au Moyen-Orient et dans le Caucase du Sud, ainsi que son rôle dans les conflits en Syrie, en Iraq et en Libye), qui menace la paix, la sécurité et la stabilité régionales;***

Or. en

Amendement 491
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui	17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui

concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions; ***souligne qu'il importe de renforcer la coopération entre l'Union et la Turquie en matière de sécurité globale, compte tenu notamment de l'évolution de la situation géopolitique et des changements potentiels dans la politique étrangère des États-Unis;***

Or. en

Amendement 492
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; ***considère comme une condition essentielle que la Turquie ne s'oppose pas aux intérêts des États membres et qu'elle respecte le droit international;*** presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;

Or. en

Amendement 493
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions; ***demande en priorité l'alignement de la Turquie sur les sanctions de l'Union contre la Russie et la désignation du Hamas comme organisation terroriste;***

Or. en

Amendement 494
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; ***souligne que la Turquie est un acteur majeur du système de contournement des sanctions mis en place par la Russie;*** presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;

Or. fr

Amendement 495
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; ***souligne que la Turquie est un acteur majeur du système de contournement des sanctions contre la Russie;*** presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;

Or. en

Amendement 496
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions; ***déplore le souhait de la Turquie de rejoindre les BRICS et l'Organisation de coopération de Shanghai;***

Or. en

Amendement 497
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions ***ainsi que de mettre pleinement en œuvre le cadre des sanctions de l'Union contre la Russie et de s'aligner sur celui-ci***;

Or. en

Amendement 498
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. ***déplore*** la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	17. ***estime que*** la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion***, est inexcusable***; presse la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les

sanctions;

Or. sv

Amendement 499
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; ***presse*** la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;	17. déplore la poursuite de la détérioration du niveau d'alignement sur les positions de la politique étrangère et de sécurité commune, y compris en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre le contournement des sanctions, qui est tombé à un taux historiquement bas de 5 %, soit le taux le plus bas de tout pays en voie d'adhésion; ***prie instamment*** la Turquie de coopérer étroitement avec l'envoyé spécial de l'Union pour les sanctions;

Or. fi

Amendement 500
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. reconnaît que la position géostratégique de la Turquie, au carrefour de l'Europe, de l'Asie et du Moyen-Orient, ainsi que son ambition manifeste de devenir une puissance régionale offrent des possibilités à l'Union, mais qu'elles comportent également des défis; note que la Turquie cultive des formes de coopération, des partenariats et des alliances régionales selon plusieurs axes, qu'ils soient économiques, culturels ou géopolitiques,

et que l'Union n'est que l'une de ces structures; est préoccupé par la tendance de la Turquie à monter ces réseaux les uns contre les autres et à adopter une approche de «choix à la carte» pour promouvoir ses intérêts sans s'engager dans une coopération complète; souligne qu'il est nécessaire de tenir compte de cette tendance pour apprécier la volonté de la Turquie d'approfondir ses relations avec l'Union, et encourage celle-ci à adapter son dialogue avec la Turquie en conséquence;

Or. en

Amendement 501
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. soutient la normalisation des relations entre l'Arménie et la Turquie et demande la mise en œuvre rapide des accords conclus par les représentants spéciaux des gouvernements turc et arménien; se félicite de la poursuite des efforts visant à rétablir les liens entre les deux pays et invite instamment la Turquie à prendre les mesures nécessaires pour mettre en place un point de passage terrestre; réitère son appel à la Turquie et à l'Arménie pour qu'elles s'engagent dans ce processus de bonne foi et sans conditions préalables; encourage la Turquie à exercer son influence sur l'Azerbaïdjan en faveur d'une conclusion rapide de l'accord de paix entre ce pays et l'Arménie, et à le dissuader de tout nouvel aventurisme militaire contre la souveraineté arménienne;

Or. en

Amendement 502
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. se félicite de la position déjà ancienne de la Turquie en faveur d'une solution à deux États pour le conflit israélo-palestinien, de ses appels à un cessez-le-feu dans la guerre entre Israël et le Hamas, et de ses efforts continus pour fournir une aide humanitaire à Gaza tout au long du conflit; regrette profondément, d'un autre côté, le soutien actif des autorités turques, y compris le Président, au groupe terroriste Hamas et leur position sur l'attaque du 7 octobre 2023 contre Israël, que le gouvernement turc n'a pas condamnée;

Or. en

Amendement 503
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. invite la Turquie à prendre des mesures significatives pour s'aligner sur la PESC de l'Union, notamment en ce qui concerne les sanctions et les mesures contre leur contournement, souligne que le contournement des sanctions sape ses efforts collectifs, et demeure dûment préoccupé par le fait que la Turquie continue d'exclure un État membre de la coopération avec l'OTAN, ce qui constitue un obstacle permanent au renforcement d'une véritable relation entre l'Union et l'OTAN;

Or. en

Amendement 504
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. note la présence néocoloniale turque en Afrique et l'opposition directe et à plusieurs niveaux de la Turquie aux intérêts des États membres de l'Union en Afrique; note l'instrumentalisation par la Turquie de l'islam radical à des fins de manipulation inacceptable des États africains;

Or. en

Amendement 505
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. dénonce les menaces proférées par le président turc Recep Tayyip Erdoğan à l'encontre de l'État d'Israël et ses déclarations maximalistes concernant Jérusalem, qui enveniment encore davantage le climat dans la région du Moyen-Orient au sens large;

Or. el

Amendement 506
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

17 bis. rappelle sa position, qui a été exposée dans de précédentes résolutions, concernant la mise en place d'une initiative au Conseil afin que tous les États membres de l'Union suspendent les licences d'exportation d'armes vers la Turquie, conformément à la position commune 2008/944/PESC du Conseil;

Or. en

Amendement 507
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. fait part de son inquiétude en ce qui concerne la signature et l'évocation du protocole d'accord entre la Turquie et la Libye sur une coopération globale en matière militaire et de sécurité et sur la délimitation des zones maritimes;

Or. en

Amendement 508
Yannis Maniatis, Costas Mavrides, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. reste préoccupé par le fait que la Turquie continue d'exclure Chypre de la coopération avec l'OTAN, ce qui freine le renforcement d'une véritable relation entre l'Union et l'OTAN;

Or. en

Amendement 509
Roberto Vannacci, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. réitère l'appel exprimé dans sa résolution du 15 avril 2015 et prie instamment le gouvernement turc de reconnaître le génocide arménien;

Or. en

Amendement 510
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. insiste sur le fait que le nouveau statut de la Turquie en tant que pays partenaire des BRICS ne doit pas affecter ses responsabilités au sein de l'OTAN;

Or. en

Amendement 511
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. invite la Turquie à prendre des mesures significatives pour s'aligner sur la PESC de l'Union, notamment en ce qui concerne les sanctions et la lutte contre leur contournement;

Or. en

Amendement 512
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. est préoccupé par les liens étroits de la Turquie avec des organisations terroristes figurant sur la liste d'organisations terroristes, comme le Hamas, le soutien financier et logistique apporté à cette organisation terroriste, la fourniture de passeports et de cartes d'identité, ainsi que l'hospitalité offerte parfois par la Turquie à de hauts responsables du Hamas;

Or. el

Amendement 513
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. note que la Turquie a demandé à devenir membre des BRICS+ tout en se voyant offrir le statut de «pays partenaire», et qu'elle envisage de faire de même pour l'Organisation de coopération de Shanghai, où elle a le statut de partenaire de dialogue; s'émeut fortement de l'incompatibilité fondamentale entre l'éventuelle adhésion à part entière de la Turquie aux BRICS et le processus d'adhésion à l'Union;

Or. en

Amendement 514

Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. considère que la présence de la Turquie dans les Balkans, et plus particulièrement en Albanie, entre souvent en conflit avec les intérêts de l'Union; invite le Service européen pour l'action extérieure à suivre très attentivement le déroulement de ces activités contraires aux intérêts de l'Union;

Or. en

Amendement 515
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne que le soutien affiché de la Turquie au Hamas et son refus de le désigner comme organisation terroriste ne sont pas compatibles avec la politique étrangère et de sécurité de l'Union;

Or. en

Amendement 516
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne le rôle crucial que joue la Turquie pour favoriser la stabilité au

Moyen-Orient ainsi que sa position stratégique pour promouvoir la paix et la sécurité dans la région;

Or. en

Amendement 517
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. appelle à un retour à la normale dans les relations entre la Turquie et Israël, afin de contribuer à la stabilisation de la région du Moyen-Orient au sens large;

Or. en

Amendement 518
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. souligne que le contournement des sanctions sape ses efforts collectifs;

Or. en

Amendement 519
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. dénonce le rôle du consulat

turc dans la région de la Macédoine-Orientale-et-Thrace, et estime qu'il est responsable de l'oppression des Grecs, des Pomaks et des Roms musulmans; croit fermement que la Grèce doit cesser d'imposer l'enseignement de la langue turque à ses minorités musulmanes;

Or. en

Amendement 520
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 17 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 quater. reste dûment préoccupé par le fait que la Turquie continue d'exclure un État membre de la coopération avec l'OTAN, ce qui continue de freiner le renforcement d'une véritable relation entre l'Union et l'OTAN;

Or. en

Amendement 521
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 3 sexies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	3 sexies. estime que les entreprises turques ne peuvent en aucun cas participer à des initiatives communes de défense européenne;

Or. en

Amendement 522
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. se félicite que la Turquie soit revenue à une politique économique et monétaire plus conventionnelle, tout en maintenant une croissance solide et un déficit budgétaire modéré; regrette toutefois que ce coût soit à nouveau supporté par les citoyens sous la forme de taux d'intérêt plus élevés ***et d'un coût de la vie excessif***;	18. se félicite que la Turquie soit revenue à une politique économique et monétaire plus conventionnelle, tout en maintenant une croissance solide et un déficit budgétaire modéré; regrette toutefois que ce coût soit à nouveau supporté par les citoyens sous la forme de taux d'intérêt plus élevés***; souligne que les vulnérabilités sociales se sont accrues, principalement en raison de l'absence de stratégie globale de réduction de la pauvreté et de l'accroissement des inégalités de revenus; est préoccupé par le risque de pauvreté et d'exclusion sociale chez les enfants et les personnes âgées; regrette qu'en dépit des progrès observés dans les politiques économiques et monétaires, d'autres actions du gouvernement turc liées à l'état de droit continuent de porter atteinte à des principes fondamentaux tels que la sécurité juridique, ce qui pèse sur la capacité potentielle de la Turquie à recevoir des investissements***;

Or. en

Amendement 523
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. se félicite que la Turquie soit revenue à une politique économique et monétaire plus conventionnelle, tout en maintenant une croissance solide et un déficit budgétaire modéré; regrette toutefois que ce coût soit à nouveau supporté par les citoyens sous la forme de	18. se félicite que la Turquie soit revenue à une politique économique et monétaire plus conventionnelle, tout en maintenant une croissance solide et un déficit budgétaire modéré; regrette toutefois que ce coût soit à nouveau supporté par les citoyens sous la forme de

taux d'intérêt plus élevés et d'un coût de la vie excessif;	taux d'intérêt plus élevés et d'un coût de la vie excessif; ***souligne qu'il est nécessaire que les autorités turques mettent en œuvre des mesures de protection sociale globales, renforcent les droits de négociation collective, et veillent à ce que les réformes économiques privilégient la réduction des inégalités et la création de possibilités d'emploi décent;***

Or. en

Amendement 524
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. se félicite que la Turquie soit revenue à une politique économique et monétaire plus conventionnelle, tout en maintenant une croissance solide et un déficit budgétaire modéré; ***regrette toutefois que ce coût soit à nouveau supporté par les citoyens sous la forme de taux d'intérêt plus élevés et d'un coût de la vie excessif;***	18. se félicite que la Turquie soit revenue à une politique économique et monétaire plus conventionnelle, tout en maintenant une croissance solide et un déficit budgétaire modéré;

Or. fi

Amendement 525
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. ***se félicite*** que la Turquie ***soit*** revenue à une politique économique et monétaire plus conventionnelle, tout en maintenant une croissance solide et un déficit budgétaire modéré; regrette	18. ***relève*** que la Turquie ***est*** revenue à une politique économique et monétaire plus conventionnelle, tout en maintenant une croissance solide et un déficit budgétaire modéré; regrette toutefois que

toutefois que ce coût soit à nouveau supporté par les citoyens sous la forme de taux d'intérêt plus élevés et d'un coût de la vie excessif;	ce coût soit à nouveau supporté par les citoyens sous la forme de taux d'intérêt plus élevés et d'un coût de la vie excessif;

Or. en

Amendement 526
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. se félicite du retrait de la Turquie de la liste grise du Groupe d'action financière en juin 2024, à la suite des progrès significatifs réalisés dans l'amélioration de son régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme;

Or. en

Amendement 527
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 18 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	18 bis. demande que des mesures efficaces et immédiatement applicables soient prises contre l'activité, au sein du marché unique de l'Union, de toute entreprise turque opérant de quelque façon que ce soit dans les territoires occupés de l'Union à Chypre ainsi qu'en Syrie ou en Iraq;

Or. en

Amendement 528
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se félicite de l'augmentation de l'activité d'investissement de la Turquie dans le secteur de l'énergie verte et invite la Turquie à continuer d'améliorer la compatibilité de sa politique énergétique avec l'acquis de l'Union; se déclare préoccupé par l'absence de progrès significatifs en matière d'action pour le climat; rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste;	19. se félicite de l'augmentation de l'activité d'investissement de la Turquie dans le secteur de l'énergie verte et invite la Turquie à continuer d'améliorer la compatibilité de sa politique énergétique avec l'acquis de l'Union***, en exploitant son énorme potentiel, en particulier dans les domaines du photovoltaïque et de l'éolien terrestre***; se déclare préoccupé par l'absence de progrès significatifs en matière d'action pour le climat ***et souligne qu'en 2024, la Turquie sera la seule grande économie européenne à augmenter ses émissions issues de combustibles fossiles; salue le travail des défenseurs des droits de l'environnement en Turquie et met en garde contre l'impact environnemental désastreux de vastes projets gouvernementaux, tels que l'expansion de ses activités d'extraction de cuivre au Mont Ida (Kaz Daglari); demande instamment à la Turquie d'aligner ses politiques environnementales sur l'acquis de l'Union, notamment en respectant les habitats naturels lors de la réalisation de projets d'exploitation minière***; rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste;

Or. en

Amendement 529
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se félicite de l'augmentation de l'activité d'investissement de la Turquie dans le secteur de l'énergie verte et invite la Turquie à continuer d'améliorer la compatibilité de sa politique énergétique avec l'acquis de l'Union; se déclare préoccupé par l'absence de progrès significatifs en matière d'action pour le climat; ***rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste***;	19. se félicite de l'augmentation de l'activité d'investissement de la Turquie dans le secteur de l'énergie verte et invite la Turquie à continuer d'améliorer la compatibilité de sa politique énergétique avec l'acquis de l'Union; se déclare préoccupé par l'absence de progrès significatifs en matière d'action pour le climat; ***notamment en raison de l'absence de loi globale sur le climat, de régime national d'échange de droits d'émission et de stratégie de développement à long terme à faible taux d'émission, ce qui compromet son objectif de neutralité climatique pour 2053; souligne la nécessité d'un cadre juridique solide et de mécanismes d'application plus stricts pour protéger l'environnement et les ressources naturelles; souligne l'importance pour la Turquie d'adhérer à la convention d'Aarhus***;

Or. en

Amendement 530
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se félicite de l'augmentation de l'activité d'investissement de la Turquie dans le secteur de l'énergie verte et invite la Turquie à continuer d'améliorer la compatibilité de sa politique énergétique avec l'acquis de l'Union; se déclare préoccupé par l'absence de progrès significatifs en matière d'action pour le climat; rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste;	19. se félicite de l'augmentation de l'activité d'investissement de la Turquie dans le secteur de l'énergie verte et invite la Turquie à continuer d'améliorer la compatibilité de sa politique énergétique avec l'acquis de l'Union; ***souligne la position géographique de la Turquie, qui en fait un pays de transit essentiel pour l'approvisionnement de l'Union en pétrole et en gaz; préconise vivement de placer la coopération énergétique au premier plan de notre programme commun;*** se déclare préoccupé par l'absence de progrès significatifs en

matière d'action pour le climat; rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste;

Or. en

Amendement 531
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se félicite ***de l'augmentation de l'activité d'investissement*** de la Turquie ***dans le secteur de l'énergie verte et invite la Turquie à continuer d'améliorer la compatibilité de sa politique énergétique avec l'acquis de l'Union; se déclare préoccupé par l'absence de progrès significatifs*** en matière ***d'action pour le climat; rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste***;	19. se félicite ***des efforts*** de la Turquie ***pour diversifier la production d'énergie et réduire les émissions de carbone, notamment en recourant à l'énergie nucléaire; note qu'en plus de la centrale nucléaire d'Akkuyu, la Turquie s'est fixé des objectifs ambitieux*** en matière ***d'énergie nucléaire dans le cadre du passage à l'énergie propre, avec des projets concernant deux autres centrales nucléaires à grande échelle et de petits réacteurs modulaires***;

Or. en

Amendement 532
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. ***se félicite*** de l'augmentation de l'activité d'investissement de la Turquie dans le secteur de l'énergie verte et invite la Turquie à continuer d'améliorer la compatibilité de sa politique énergétique avec l'acquis de l'Union; se déclare préoccupé par l'absence de progrès significatifs en matière d'action pour le	19. ***prend note*** de l'augmentation de l'activité d'investissement de la Turquie dans le secteur de l'énergie verte et invite la Turquie à continuer d'améliorer la compatibilité de sa politique énergétique avec l'acquis de l'Union; se déclare préoccupé par l'absence de progrès significatifs en matière d'action pour le

climat; rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste;

climat; rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste;

Or. en

Amendement 533
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. se félicite de l'augmentation de l'activité d'investissement de la Turquie dans le secteur de l'énergie ***verte*** et invite la Turquie à continuer d'améliorer la compatibilité de sa politique énergétique avec l'acquis de l'Union; se déclare préoccupé par l'absence de progrès significatifs en matière d'action pour le climat; rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste;	19. se félicite de l'augmentation de l'activité d'investissement de la Turquie dans le secteur de l'énergie ***propre*** et invite la Turquie à continuer d'améliorer la compatibilité de sa politique énergétique avec l'acquis de l'Union; se déclare préoccupé par l'absence de progrès significatifs en matière d'action pour le climat; rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste;

Or. fi

Amendement 534
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. observe plusieurs améliorations dans les conditions du marché du travail et souligne certains défis cruciaux qui doivent encore être surmontés, tels que l'emploi informel, l'écart entre les hommes et les femmes, et l'inégalité des revenus; s'inquiète de la faible couverture de la négociation collective et de l'absence

de reconnaissance des droits syndicaux pour certains employés du secteur public; estime qu'il est nécessaire de multiplier les efforts pour renforcer les mécanismes de dialogue social et s'atteler aux nouveaux problèmes concernant la sécurité au travail; rappelle que la liberté syndicale et le dialogue social sont essentiels au développement et à la prospérité d'une société pluraliste; déplore, à cet égard, les récentes détentions de syndicalistes, notamment Remzi Çalişkan, vice-président de la Confédération des syndicats ouvriers révolutionnaires et président de Genel-Iş, qui a été libéré après un mois d'emprisonnement, Kemal Göksoy, président de la section de Mersin de Genel-İş, qui est toujours en prison, et Mehmet Türkmen, président du syndicat du secteur textile BİRTEK SEN, qui a été placé en détention le 14 février 2025;

Or. en

Amendement 535
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. condamne fermement les violations persistantes en Turquie des droits fondamentaux des minorités, notamment des femmes, des minorités ethniques et religieuses et des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées, y compris la multiplication des discours haineux, des crimes de haine et des discours discriminatoires de la part des représentants du gouvernement, ainsi que la persistance dans les médias de stéréotypes fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre; condamne l'intervention de la police dans les

marches des fiertés d'Istanbul de 2023 et l'interdiction de cette même marche en 2024; demande instamment aux autorités turques de cesser immédiatement d'interdire les activités de lutte contre l'homophobie, y compris les marches des fiertés;

Or. en

Amendement 536
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. constate que la Turquie a souscrit aux objectifs mondiaux visant à doubler l'efficacité énergétique et à tripler la capacité en énergies renouvelables d'ici à 2030, et qu'elle a établi une bonne pratique internationale grâce à ses codes sur la performance énergétique des bâtiments; invite la Commission à prendre en compte le potentiel de la Turquie en tant que plaque tournante régionale de l'énergie dans les initiatives visant à accroître la capacité en énergies renouvelables installées dans la région méditerranéenne et dans l'élaboration du nouveau pacte pour la Méditerranée;

Or. en

Amendement 537
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. relève avec inquiétude que la

République de Turquie a déposé une demande en vue de devenir membre des BRICS+, alors qu'à l'heure actuelle, elle a le statut de partenaire, et qu'elle envisage de faire la même chose en ce qui concerne l'Organisation de coopération de Shanghai (OCS) - est profondément préoccupé par l'incompatibilité fondamentale entre l'éventuelle adhésion à part entière de la République de Turquie aux BRICS et le processus d'adhésion à l'Union européenne;

Or. el

Amendement 538
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. condamne fermement le retrait de la Turquie de la convention d'Istanbul en juillet 2021 et invite instamment le gouvernement à revenir sur sa décision, en réaffirmant son engagement à mettre en œuvre et à respecter pleinement les dispositions de la convention et à prendre des mesures plus énergiques pour éliminer les féminicides, la violence contre les femmes et la pratique des «meurtres d'honneur»;

Or. en

Amendement 539
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 ter. souligne que la Turquie a pris des

	mesures pour diversifier ses approvisionnements énergétiques et augmenter sa part d'énergie renouvelable; note que le pays se classe au septième rang pour le gaz naturel liquéfié et souligne son potentiel en tant que plaque tournante régionale de l'énergie;

Or. en

Amendement 540
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Sous-titre 5

Proposition de résolution	*Amendement*
Partenariat(s) stratégique(s) avec la Turquie	***Relations générales entre l'Union et*** la Turquie

Or. en

Amendement 541
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN;	***supprimé***

Or. en

Amendement 542
Malik Azmani, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, ***notamment*** au sein de l'OTAN;	20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, ***en particulier*** au sein de l'OTAN; ***souligne qu'en dépit des difficultés, l'Union et la Turquie doivent collaborer étroitement à la réalisation d'objectifs communs en matière de politique étrangère et de sécurité, notamment en soutenant l'Ukraine, et souligne le rôle crucial de la Turquie dans la préservation de la sécurité et de la stabilité en Méditerranée, dans le détroit du Bosphore et dans la mer Noire, qui revêtent une importance stratégique pour la sécurité énergétique, commerciale et militaire de la région et de l'Europe; reconnaît le rôle de médiateur de la Turquie dans les efforts diplomatiques liés à la Syrie; souligne l'influence persistante de la Turquie dans le Caucase du Sud et l'invite instamment à adopter une approche plus équilibrée dans le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, en s'abstenant de toute escalade et en contribuant activement à la stabilité régionale à long terme, dans le respect du droit international;***

Or. en

Amendement 543
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que, en	20. réitère sa ferme conviction que, en

dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN;

dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN; ***réaffirme que l'Union est déterminée à poursuivre les meilleures relations possibles avec la Turquie fondées sur le dialogue, le respect et la confiance mutuelle, conformément au droit international et aux relations de bon voisinage; demande de nouveau que les relations entre l'Union et la Turquie soient fondées sur une vision à long terme et s'appuient sur la coopération plutôt que sur la confrontation; rappelle qu'en tant que membre de l'OTAN, la Turquie peut jouer un rôle géostratégique garantissant la sécurité régionale et européenne et devrait agir conformément à ses obligations dans le cadre de l'OTAN;***

Or. en

Amendement 544
Yannis Maniatis, Costas Mavrides, Evin Incir

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN;	20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion ***en raison des graves violations par la Turquie des critères de Copenhague, y compris les relations de bon voisinage et le respect du droit international***, la Turquie est un pays d'importance stratégique, ***et pourrait être*** un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN***, si elle renonçait à ses politiques révisionnistes***;

Or. en

Amendement 545
Željana Zovko

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN;	20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN; ***rappelle à cet égard que la Turquie a une responsabilité essentielle à assumer pour favoriser la stabilité aux niveaux régional et mondial, en particulier dans le contexte des bouleversements géopolitiques actuels; invite la Turquie à ne pas utiliser son statut de membre de l'OTAN pour bloquer la coopération entre l'Union et l'OTAN;***

Or. en

Amendement 546
David McAllister

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN;	20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, ***en particulier dans la région de la mer Noire,*** un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN; ***souligne qu'il existe une série de domaines d'action susceptibles de faire l'objet d'une action future, notamment la transition écologique, le commerce, l'énergie, une union douanière***

modernisée et la libéralisation des visas;

Or. en

Amendement 547
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que***, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion,*** la Turquie est un pays ***d'importance*** stratégique***, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au*** sein de l'OTAN;	20. réitère sa ferme conviction que la Turquie est un pays ***d'une importance*** stratégique ***majeure mais qui mène un double jeu*** sein de l'OTAN***, n'hésitant pas à menacer des bâtiments français***; ***constate que la Turquie ne répond pas à ses obligations comme lors du dernier exercice de Ramstein en 2024 où elle n'a pas participé;***

Or. fr

Amendement 548
Nicolás Pascual de la Parte

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN;	20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN; ***salue la participation continue de la Turquie aux initiatives de la politique de sécurité et de défense commune et de l'Union en matière de défense, ainsi que la décision du Parlement turc de ratifier l'adhésion de la Suède à l'OTAN en janvier 2024;***

Or. en

Amendement 549
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***réitère sa ferme conviction*** que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique***, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN***;	20. ***réaffirme*** que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique;

Or. en

Amendement 550
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que***, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN***;	20. réitère sa ferme conviction que ***la Turquie est un pays d'importance stratégique majeure, mais qui joue un double jeu au sein de l'OTAN, et n'hésite pas à menacer les bâtiments français; note que la Turquie ne respecte pas ses obligations, comme lors du dernier exercice Ramstein en 2024, auquel elle n'a pas participé***;

Or. en

Amendement 551
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que***, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion,*** la Turquie ***est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN***;	20. réitère sa ferme conviction que ***l'Union doit prendre des initiatives pour réduire progressivement sa dépendance commerciale à l'égard de*** la Turquie***, en diversifiant ses partenaires commerciaux avec des États qui respectent la démocratie et les droits de l'homme, et en remplaçant les importations turques par la production intérieure de l'Union***;

Or. en

Amendement 552
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance ***stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN***;	20. réitère sa ferme conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance ***géographique et qu'elle constitue théoriquement un «allié au sein de l'OTAN», puisque, au lieu d'entretenir des relations constructives de bon voisinage, elle menace de guerre un autre allié de l'OTAN, la Grèce***;

Or. el

Amendement 553
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ferme conviction que***, en***	20. réitère sa ferme conviction que la

dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN;	Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, et un allié important, notamment au sein de l'OTAN;

Or. en

Amendement 554
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ***ferme*** conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un ***partenaire*** essentiel ***pour la stabilité*** de la région dans son ensemble, et un allié ***important***, notamment au sein de l'OTAN;	20. réitère sa conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un ***acteur*** essentiel de la région dans son ensemble, et un allié, notamment au sein de l'OTAN;

Or. en

Amendement 555
Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. réitère sa ***ferme*** conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble***, et un allié important***, notamment au sein de l'OTAN;	20. réitère sa conviction que, en dépit du gel actuel du processus d'adhésion, la Turquie est un pays d'importance stratégique, un partenaire essentiel pour la stabilité de la région dans son ensemble, notamment au sein de l'OTAN;

Or. en

Amendement 556
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. se félicite des différents dialogues de haut niveau qui ont eu lieu récemment, notamment le dialogue de haut niveau sur le commerce et le projet de dialogue de haut niveau sur l'économie, qui constituent des étapes positives vers des formes pragmatiques de coopération dans des domaines d'importance mutuelle; appelle à nouveau à la reprise de tous les dialogues de haut niveau pertinents; souligne que les échanges commerciaux entre l'Union et la Turquie ont atteint un niveau record l'année dernière et que l'Union reste le premier partenaire de la Turquie en matière de commerce et d'investissement; appelle à la suppression de l'ensemble des barrières et obstacles commerciaux existants;

Or. en

Amendement 557
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. estime que le contrôle des importations de denrées alimentaires, et principalement de produits agricoles, en provenance de Turquie doit être rigoureusement renforcé, vu que les importations turques ne répondent souvent pas aux normes minimales du marché unique de l'Union;

Or. en

Amendement 558
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***réaffirme son soutien à*** une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique***; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une*** telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	21. ***se déclare prêt à soutenir*** une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique***, à condition que la Turquie mette pleinement et efficacement en œuvre le protocole additionnel à l'égard de tous les États membres, y compris la République de Chypre, de manière non discriminatoire, ce qui est une condition préalable à l'ouverture des négociations sur la modernisation; prévient toutefois qu'une*** telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage***, et qu'elle ne peut être envisagée qu'à condition que la Turquie mette pleinement en œuvre le protocole additionnel à l'accord d'Ankara envers tous les États membres sans réserve et de manière non discriminatoire, ce qui constitue une condition nécessaire pour que le Parlement donne son approbation; regrette le fait que l'union douanière actuelle n'atteindra son plein potentiel que lorsque la Turquie aura totalement et efficacement mis en œuvre le protocole additionnel à l'égard de tous les États membres de manière non discriminatoire***;

Or. en

Amendement 559
Yannis Maniatis

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage***, et des sanctions automatiques en cas de violation de la conditionnalité; souligne à cet égard qu'il semble irréaliste d'envisager une modernisation de l'union douanière en ce moment, étant donné la situation actuelle des droits de l'homme dans le pays, sa politique étrangère provocatrice et révisionniste, et l'absence de mise en œuvre du protocole additionnel à l'accord d'Ankara***;

Or. en

Amendement 560
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage***, avec une clause de suspension adaptée ainsi qu'un mécanisme efficace de règlement des différends; note toutefois***

que l'accord d'union douanière existant n'a pas été mis en œuvre par la Turquie dans son intégralité et sans discrimination à l'égard de tous les États membres de l'Union;

Or. en

Amendement 561
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique***, qui pourrait englober un large éventail de domaines d'intérêt commun, notamment un alignement sur la transition numérique et le pacte vert pour l'Europe, et contribuer à la sécurité économique des deux parties***; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage***, et la pleine mise en œuvre du protocole additionnel à l'accord d'Ankara envers l'ensemble des États membres***;

Or. en

Amendement 562
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*

21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage***, avec une clause de suspension adaptée ainsi qu'un mécanisme efficace de règlement des différends; note toutefois que l'accord d'union douanière existant n'a pas été mis en œuvre intégralement et sans discrimination par la Turquie à l'égard de tous les États membres de l'Union***;

Or. en

Amendement 563
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage; ***souligne que la modernisation de l'union douanière est cruciale pour les politiques d'énergie verte de la Turquie et pour l'ensemble des relations économiques fondées sur des normes avec l'Union;***

Or. en

Amendement 564
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique ***qui devrait inclure des dispositions sur le commerce numérique, la passation des marchés publics, les engagements en matière de développement durable et le devoir de vigilance***; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 565
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage ***ainsi que la pleine mise en***

œuvre préalable du protocole additionnel existant sur l'extension de l'accord d'Ankara à l'ensemble des États membres;

Or. en

Amendement 566
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	21. réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique***, assortie d'un mécanisme de règlement des différends efficace et efficient***; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage***, y compris un alignement sur le cadre des sanctions de l'Union contre la Russie***;

Or. en

Amendement 567
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***réaffirme son soutien*** à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique***; souligne que, pour que*** le Parlement ***donne son approbation à la fin***	21. ***tient à faire remarquer que, pour qu'il donne son approbation*** à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique***,*** le Parlement ***souligne que cette***

du processus, une telle modernisation ***devrait*** reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	modernisation ***doit*** reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;

Or. el

Amendement 568
Roberto Vannacci, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. ***réaffirme son soutien à une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique***; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;	21. ***souligne qu'il semble irréaliste d'envisager une modernisation de l'union douanière***; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, au respect du droit international et aux relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 569
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. réaffirme son soutien à ***une union douanière modernisée dotée d'un champ d'application plus large et mutuellement bénéfique; souligne que, pour que le Parlement donne son approbation à la fin***	21. réaffirme son soutien à ***un réexamen méthodique du cadre commercial actuel, afin de réduire progressivement la dépendance commerciale des États membres vis-à-vis***

du processus, une telle modernisation devrait reposer sur des conditions strictes liées aux droits de l'homme et ***aux*** libertés fondamentales, ***au respect du*** droit international et ***aux*** relations de bon voisinage;	***de la Turquie, en application d'une politique fondée sur des principes à l'égard de l'attitude odieuse adoptée depuis longtemps par la Turquie envers les*** droits de l'homme et ***les*** libertés fondamentales, ***le*** droit international et ***les*** relations de bon voisinage;

Or. en

Amendement 570
Christophe Gomart

Proposition de résolution
Paragraphe 21 – alinéa 1 (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	Regrette profondément que, malgré plus de 18 milliards d'euros d'aides versées par l'Union européenne depuis 1999 dans le cadre de l'Instrument d'aide de pré-adhésion (IAP), la Turquie continue de s'éloigner des valeurs fondamentales européennes. Demande à la Commission de réévaluer ces financements et de les rediriger vers des programmes de sécurisation des frontières européennes et de renforcement de Frontex;

Or. fr

Amendement 571
Andrey Kovatchev

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. souligne qu'il importe d'encourager, dans l'intérêt de l'Union, de ses États membres et de la Turquie, un approfondissement du partenariat dans tous les secteurs économiques; note en particulier l'importance de la coopération

dans les domaines de l'énergie, de l'innovation, de l'intelligence artificielle, de la santé, de la sécurité et de la gestion des migrations, entre autres;

Or. en

Amendement 572
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies;	***supprimé***

Or. fi

Amendement 573
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies;	22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies; ***regrette que les citoyens turcs soient confrontés à des problèmes lorsqu'ils demandent un visa pour les États***

membres de l'Union du fait de l'augmentation sensible des demandes et des soupçons d'abus du système; invite les États membres de l'Union à augmenter les ressources allouées à cette question; soutient les mesures visant à faciliter l'obtention de visas, notamment en ce qui concerne les activités commerciales et les étudiants Erasmus;

Or. en

Amendement 574
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les ***conditions*** clairement ***établies***;	22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront ***pleinement*** rempli les ***six critères*** clairement ***établis qui ne le sont pas encore de manière non discriminatoire envers tous les États membres de l'Union; regrette que les citoyens turcs soient confrontés à des problèmes de demande de visa; rappelle à la Turquie que l'absence de progrès tangibles et cumulés sur les conditions en suspens a un impact direct sur les activités commerciales et les étudiants Erasmus***;

Or. en

Amendement 575
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les ***conditions clairement établies***;	22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les ***six critères qui ne le sont pas encore et ce, pleinement, efficacement et de manière non discriminatoire envers tous les États membres de l'Union; déplore vivement que les autorités turques cherchent constamment à reprocher à l'Union de ne pas avoir progressé sur ce dossier, tout en ne prenant pas les mesures nécessaires pour respecter les six critères restants***;

Or. en

Amendement 576
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les ***conditions clairement établies***;	22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les ***six critères qui ne le sont pas encore et ce, efficacement et de manière non discriminatoire envers tous les États membres de l'Union; déplore vivement que les autorités turques cherchent constamment à reprocher à l'Union de ne pas avoir progressé sur ce dossier, tout en ne prenant pas les mesures nécessaires pour respecter les six critères connus***;

Or. en

Amendement 577
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies;	22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies; ***reconnaît toutefois l'engagement politique en faveur de l'amélioration de l'accès aux visas et appelle les deux parties à redoubler d'efforts pour lever les obstacles techniques et administratifs qui subsistent;***

Or. en

Amendement 578
Roberto Vannacci, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. ***constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour*** la libéralisation du régime des visas***; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies***;	22. ***demande la suspension de*** la libéralisation du régime des visas ***pour la Turquie***;

Or. en

Amendement 579
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate ***avec un profond regret*** que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; ***réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies;***	22. constate que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas;

Or. en

Amendement 580
Geadis Geadi

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies;	22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies***, les six critères de référence en suspens, et que ceux-ci auront été respectés d'une manière effective et non discriminatoire à l'égard de tous les États membres***;

Or. el

Amendement 581
Emmanouil Kefalogiannis

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies;	22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies; ***invite la Turquie à s'aligner sur la politique de l'Union en matière de visas;***

Or. en

Amendement 582
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies;	22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies; ***invite la Turquie à s'aligner sur la politique de l'Union en matière de visas;***

Or. en

Amendement 583
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté ***d'entamer*** le processus de libéralisation ***du régime*** des visas ***dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies;***	22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté ***de geler*** le processus de libéralisation des visas***;***

Or. fr

Amendement 584
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté ***d'entamer*** le processus de libéralisation ***du régime*** des visas ***dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies***;	22. constate avec un profond regret que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas; réaffirme sa volonté ***de suspendre*** le processus de libéralisation des visas;

Or. en

Amendement 585
Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. constate ***avec un profond regret*** que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du	22. constate que la Turquie n'a accompli aucun progrès sur la voie du respect des critères de référence requis pour la libéralisation du régime des visas;

régime des visas; réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies;	réaffirme sa volonté d'entamer le processus de libéralisation du régime des visas dès que les autorités turques auront rempli les conditions clairement établies;

Or. en

Amendement 586
Marion Maréchal

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. souligne que dans le cadre de l'instrument de préadhésion, les institutions européennes ont alloué à la Turquie environ 17,7 milliards d'euros de 1996 à 2020 ; ajoute que conformément à l'accord UE-Turquie sur la migration signé en 2016 et renouvelé en 2021, l'Union européenne a versé à la Turquie 9 milliards d'euros ; rappelle enfin que, depuis 1965, la Turquie a reçu plus de 30,86 milliards d'euros de la Banque européenne d'investissement ; déplore ce financement européen malgré les nombreuses résolutions du Parlement européen concernant les provocations de la Turquie, telles que les forages illégaux dans les eaux chypriotes, les violations de l'espace aérien grec et les menaces hybrides contre la Grèce ; dénonce le double standard de l'UE qui par ses aides et ses prêts finance un État dont elle déplore publiquement les actions;

Or. fr

Amendement 587
Nathalie Loiseau

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. apprécie la contribution inestimable des échanges Erasmus+, qui offrent de riches possibilités d'éducation transculturelle au plus de 35 000 participants au programme qui se sont rendus en Turquie en 2023; regrette toutefois le manque de supervision de la part de la Commission, illustré par le partenariat Erasmus avec l'Université islamique des sciences et de la technologie de Gaziantep, dont les dirigeants ont publiquement soutenu des actes terroristes; invite la Commission à veiller au respect de la charte des droits fondamentaux de l'UE par les universités partenaires en procédant à des vérifications ex ante et à des contrôles réguliers;

Or. en

Amendement 588
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. appelle à la mise en place de dialogues structurés de haut niveau sur la coopération sectorielle, afin de relever les défis communs et d'examiner les possibilités d'initiatives conjointes dans des domaines tels que la sécurité, le changement climatique, la recherche et l'innovation;

Or. en

Amendement 589
Malik Azmani, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. se dit préoccupé par l'intérêt croissant de la Turquie pour d'autres cadres de partenariat, tels que les BRICS, et par le fait qu'elle se tourne vers eux, car cela pourrait compliquer les efforts visant à renforcer les relations entre l'Union et la Turquie;

Or. en

Amendement 590
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 ter. souligne qu'il importe de favoriser un climat positif pour les investissements étrangers en Turquie, tout en respectant les principes de transparence, de concurrence loyale et d'état de droit;

Or. en

Amendement 591
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	22 bis. se félicite de la volonté réelle de nombreux responsables turcs, acteurs de la société civile et parties prenantes de maintenir le statut de pays candidat de la Turquie; souligne, toutefois, que cela nécessite des progrès tangibles dans le respect de l'état de droit et des processus

démocratiques et estime que, sans ces progrès, le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union ne pourra pas être relancé; réaffirme son soutien à la modernisation de l'accord d'association, strictement conditionné au respect de l'état de droit, des droits de l'homme, des droits fondamentaux, du droit international, y compris la convention des Nations unies sur le droit de la mer, et des relations de bon voisinage, tout en reconnaissant également le rôle clé de la Turquie dans la région de la mer Noire et son importance en tant qu'allié de l'OTAN;

Or. en

Amendement 592
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles;	23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles; ***rappelle que, comme c'est le cas pour tout autre pays candidat, le processus d'adhésion est subordonné au plein respect des critères de Copenhague et à la normalisation de ses relations avec tous les États membres de l'Union;***

Or. en

Amendement 593
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles;	23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles***, bien qu'il s'agisse d'un puissant instrument permettant de faire pression sur la Turquie en matière législative et de soutenir les aspirations démocratiques et proeuropéennes d'une bonne partie de la société turque***;

Or. es

Amendement 594
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre ***dans les circonstances actuelles***;	23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre***; estime qu'il faut mettre fin immédiatement et de manière définitive aux négociations d'adhésion***;

Or. sv

Amendement 595

Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen, Ivaylo Valchev

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles;	23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et ***ses affaires étrangères, et*** réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre dans les circonstances actuelles;

Or. en

Amendement 596
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre ***dans les circonstances actuelles***;	23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre;

Or. en

Amendement 597
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre ***dans les circonstances actuelles***;	23. estime, à la lumière de ce qui précède, que le gouvernement turc n'a pas pris les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes démocratiques fondamentales existantes dans le pays et réaffirme dès lors son point de vue selon lequel le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne ne peut pas reprendre;

Or. en

Amendement 598
Tomasz Froelich

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. considère que la Turquie n'a pas respecté les obligations qui lui incombent en vertu de l'accord migratoire de 2016, en ce qui concerne la réadmission des migrants de la Grèce vers la Turquie; invite instamment la Turquie à redoubler d'efforts pour endiguer les flux de migrants illégaux vers l'Union, notamment en démantelant les réseaux de trafiquants, en relançant la procédure de réadmission des migrants des îles grecques vers la Turquie, en s'attaquant à la question migratoire à Chypre et en réprimant beaucoup plus sévèrement le franchissement illégal des frontières sur les routes menant à l'Union;

Or. en

Amendement 599
Christophe Gomart

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. Considérant l'absence de progrès concrets en matière de respect des valeurs démocratiques et des droits fondamentaux, ainsi que les déclarations et actions répétées du gouvernement turc contraires aux intérêts de l'Union européenne, le Parlement européen demande la suspension formelle et immédiate des négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne; cette suspension constitue un préalable nécessaire à la refonte des relations UE-Turquie sur des bases plus réalistes et équilibrées;

Or. fr

Amendement 600
Nikola Bartůšek, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite la Commission et le Conseil à mettre fin aux négociations d'adhésion de la Turquie à l'Union et à cesser toute aide de préadhésion; souligne que l'alignement de la Turquie sur les normes et les valeurs européennes reste une considération essentielle;

Or. en

Amendement 601
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki, Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. estime que les institutions de l'Union et toutes les autorités compétentes devraient mener une enquête approfondie sur les activités formelles et informelles de la mission de la Turquie auprès de l'Union et sur la manière dont elle influence la prise de décision;

Or. en

Amendement 602
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	23 bis. invite la Commission et le Conseil à mettre officiellement fin aux négociations concernant l'adhésion de la Turquie à l'Union et à cesser toute aide de préadhésion; souligne que la Turquie n'est pas un pays européen;

Or. en

Amendement 603
Costas Mavrides, Andreas Schieder, Yannis Maniatis

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prie instamment le gouvernement turc**,** les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, ***à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique***; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union	24. prie instamment le gouvernement turc ***de dialoguer de manière constructive avec*** les institutions de l'Union et ***tous*** les États membres ***afin*** de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, ***sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie***; insiste sur la nécessité d'entamer

européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;

un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées; ***réaffirme que la reconnaissance de tous les États membres de l'Union est une composante nécessaire de tout accord entre l'Union et la Turquie; souligne que l'engagement constructif de la Turquie dans l'ensemble de ses relations avec l'Union, y compris en ce qui concerne la reprise et l'avancement des pourparlers sur le règlement de la question chypriote dans le cadre convenu par les Nations unies, reste indispensable pour faire progresser les différents domaines de coopération avec la Turquie;***

Or. en

Amendement 604
Vasile Dîncu

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;	24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique***, en s'attachant particulièrement à l'action pour le climat, à la sécurité énergétique, à la coopération dans la lutte contre le terrorisme et à la stabilité régionale***; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées; ***souligne que ce cadre doit donner la priorité au renforcement des institutions démocratiques, à la protection des droits des travailleurs, à la promotion du***

dialogue social, et garantir que la coopération économique profite à tous les segments de la société et ne creuse pas les inégalités existantes;

Or. en

Amendement 605
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prie instamment le gouvernement turc**,** les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion ***en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste*** dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;	24. prie instamment le gouvernement turc ***de dialoguer de manière constructive avec*** les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique ***sans porter atteinte aux conditionnalités nécessaires et requises***; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion ***sur les modalités permettant à ce nouveau cadre*** dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie ***de ne pas exclure la perspective d'adhésion à long terme*** qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées ***et qui reste guidée par l'approche de l'Union fondée sur les valeurs applicable à tous les États candidats à l'adhésion***;

Or. en

Amendement 606
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États	24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États

membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;	membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées; ***considère que la communication conjointe sur l'état des relations du 29 novembre 2023 constitue une bonne base pour progresser dans l'ensemble des relations entre l'Union et la Turquie; regrette que le Conseil n'ait pas, jusqu'à présent, apporté un soutien politique clair à cette communication conjointe;***
	Or. en

Amendement 607
Hana Jalloul Muro

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de ***concevoir*** un cadre ***parallèle et réaliste*** dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;	24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à ***la future adhésion de la Turquie à l'Union et à*** un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; ***souligne que la Turquie doit également faire des efforts concrets pour remplir les critères nécessaires et répondre aux préoccupations soulevées par l'Union;*** insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de ***mettre en place*** un cadre ***constructif et progressif*** dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;
	Or. en

Amendement 608
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;	24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées; ***rappelle que les progrès dans les relations entre l'Union européenne et la Turquie dépendent du plein respect des droits souverains de tous les États membres, y compris de la République de Chypre;***

Or. el

Amendement 609
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique;*** insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre ***parallèle et*** réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes	24. insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;

les parties concernées;

Or. en

Amendement 610
Emmanouil Fragkos, Geadis Geadi, Galato Alexandraki

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à ***un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un*** cadre ***parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées***;	24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à ***une relation formelle dans le*** cadre ***des Nations unies***;

Or. en

Amendement 611
Loucas Fourlas, Michalis Hadjipantela

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prie instamment le gouvernement turc***,*** les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;	24. prie instamment le gouvernement turc ***de dialoguer de manière constructive avec*** les institutions de l'Union et ***tous*** les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique ***sur la base des conclusions pertinentes du Conseil et du Conseil européen et de la conditionnalité établie***; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre

parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;

Or. en

Amendement 612
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà*** du processus d'adhésion ***actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne*** et la Turquie ***qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées***;	24. ***reconnaît l'état actuel*** du processus d'adhésion***, qui est gelé; souligne que l'adhésion à l'Union n'est pas la seule option pour parvenir à une coopération active et à un partenariat stratégique entre les États membres*** et la Turquie;

Or. en

Amendement 613
Roberto Vannacci, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. ***prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un***	24. ***observe que la distance constante et toujours plus marquée qu'affiche la Turquie à l'égard des valeurs et des normes européennes a entraîné une détérioration inédite des relations entre l'Union et la Turquie, à tel point qu'il est nécessaire de mettre fin de façon***

processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie ***qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées***;	***irrévocable et irréversible au processus d'adhésion de*** la Turquie ***à l'Union***;

Or. en

Amendement 614
Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement ***gelé***, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;	24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion actuellement ***avorté***, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;

Or. en

Amendement 615
Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion ***actuellement*** gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste	24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, au-delà du processus d'adhésion gelé, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste

dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;	dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les parties concernées;

Or. sv

Amendement 616
Vladimir Prebilič
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, ***au-delà du processus d'adhésion actuellement gelé,*** à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur ***la nécessité d'entamer un processus de réflexion en vue de concevoir un cadre parallèle et réaliste dédié aux relations entre l'Union européenne et la Turquie qui englobe les intérêts de toutes les*** parties ***concernées***;	24. prie instamment le gouvernement turc, les institutions de l'Union et les États membres de continuer à œuvrer, à un partenariat plus étroit, plus dynamique et plus stratégique; insiste sur ***le fait que le principal objectif des relations entre l'Union européenne et la Turquie doit être la promotion de la démocratie, de l'état de droit et du respect des droits fondamentaux dans tous les domaines des relations entre les deux*** parties;

Or. en

Amendement 617
Evin Incir, Yannis Maniatis, Costas Mavrides

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. réaffirme que le processus d'adhésion de la Turquie à l'Union ne peut pas avancer tant que la Turquie persiste à ignorer les arrêts contraignants de la Cour européenne des droits de l'homme; souligne que l'indépendance de la justice et la protection des droits fondamentaux sont des conditions

préalables essentielles à l'adhésion à l'Union; invite le Parlement et le Conseil à réévaluer le statut de candidat de la Turquie à la lumière de ses violations systématiques des normes fondamentales de l'état de droit et des obligations internationales en matière de droits de l'homme;

Or. en

Amendement 618
Jordan Bardella, Pierre-Romain Thionnet, Matthieu Valet

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie;	***supprimé***

Or. fr

Amendement 619
Roberto Vannacci, Susanna Ceccardi, Silvia Sardone, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie;	***supprimé***

Or. en

Amendement 620
Jordan Bardella, Sebastiaan Stöteler, Hermann Tertsch

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie;	***supprimé***

Or. en

Amendement 621
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie;	25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque ***(en particulier parmi la jeunesse turque), que l'Union n'oubliera pas***; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie; ***souligne néanmoins que la reprise du processus d'adhésion dépend de la volonté politique irremplaçable des autorités et de la société turques de devenir une démocratie à part entière, ce qui ne peut être imposé par l'Union;***

Or. en

Amendement 622
Vladimir Prebilič

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie;	25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie; ***invite par conséquent la Commission à maintenir et à accroître son soutien politique et financier à la société civile dynamique en Turquie et à ses efforts en faveur de la démocratie, qui peuvent contribuer à générer la volonté politique nécessaire à l'approfondissement des relations entre l'Union et la Turquie;***

Or. en

Amendement 623
Giorgos Georgiou

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie;	25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie; ***réaffirme que la reprise du processus d'adhésion dépend de la volonté politique des autorités turques d'adhérer pleinement aux principes régissant l'adhésion à l'Union de tous les États candidats et au cadre pour les négociations de 2005;***

Or. en

Amendement 624
Malik Azmani, Hilde Vautmans, Petras Auštrevičius, Dan Barna, Lucia Yar

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie;	25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie; ***reconnaît toutefois que la progression de la Turquie vers une gouvernance plus démocratique nécessitera une volonté politique au niveau le plus élevé;***

Or. en

Amendement 625
Sebastiaan Stöteler

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la ***majorité de la*** société turque; ***considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie;***	25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la société turque;

Or. en

Amendement 626
Nikola Bartůšek

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*

25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; ***considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie;***	25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque;

Or. en

Amendement 627
Sebastian Tynkkynen

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie;	25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ces aspirations comme la principale raison du maintien ***éventuel*** du processus d'adhésion de la Turquie;

Or. fi

Amendement 628
Alexander Sell

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. ***continue de reconnaître et de saluer*** les aspirations ***démocratiques et*** proeuropéennes ***de la majorité*** de la société turque; considère ces aspirations comme ***la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie***;	25. ***reconnaît*** les aspirations proeuropéennes ***d'une partie*** de la société turque; considère ces aspirations comme ***légitimes, mais souligne que l'Union ne devrait pas les utiliser comme prétexte pour poursuivre le processus d'adhésion***;

Or. en

Amendement 629

Alice Teodorescu Måwe

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution	*Amendement*
25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ***ces aspirations comme la principale raison du maintien du processus d'adhésion de la Turquie***;	25. continue de reconnaître et de saluer les aspirations démocratiques et proeuropéennes de la majorité de la société turque; considère ***que l'Union et ses États membres doivent redoubler d'efforts pour soutenir ces aspirations***;

Or. sv

Amendement 630
Isabel Wiseler-Lima

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. reconnaît qu'en plus de l'aide d'urgence coordonnée par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'Union, dont la valeur financière est estimée à 38 millions d'euros, l'Union a fourni 78,2 millions d'euros d'aide humanitaire en réponse au tremblement de terre en 2023, et 26 millions d'euros d'aide humanitaire en 2024; souligne que l'Union a signé une aide supplémentaire de 400 millions d'euros au titre du Fonds de solidarité de l'UE pour financer les opérations de remise en état après ce tremblement de terre dévastateur;

Or. en

Amendement 631
Nacho Sánchez Amor

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. réitère son appel à renforcer et à approfondir la connaissance et la compréhension mutuelles entre nos sociétés par la promotion du développement culturel et des échanges socioculturels ainsi que par la lutte contre toutes les manifestations de préjugés sociaux, religieux, ethniques ou culturels; encourage la Turquie et l'Union à promouvoir des valeurs communes, notamment en soutenant les jeunes; s'engage de nouveau pleinement à maintenir et à renforcer le soutien à la société civile indépendante turque;

Or. en

Amendement 632
Francisco José Millán Mon

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. considère que, dans un contexte international et régional très complexe, l'Union doit continuer à chercher des possibilités de dialogue et de compréhension commune avec la Turquie et demande instamment aux autorités turques de s'efforcer également de renforcer le dialogue constructif; estime qu'il serait préjudiciable de véhiculer l'idée que l'Europe rejette la Turquie, car cela pourrait la pousser à se rapprocher d'autres pays comme la Russie ou l'Iran;

Or. es

Amendement 633
Vangelis Meimarakis

Proposition de résolution
Paragraphe 25 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	25 bis. réaffirme que l'engagement entre l'Union et la Turquie devrait se faire de manière progressive, proportionnée et réversible, sous réserve des conditions établies, comme indiqué dans les conclusions du Conseil européen et du Conseil sur la question;

Or. en